



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023

2023
2029

Préparé par :

STRATZER

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	vi
Équipe de réalisation.....	vii
STRATZER	vii
MRC de La Nouvelle-Beauce	vii
Acronymes et abréviations	viii
Définitions	ix
Avant-propos	1
1. Description du territoire d'application	2
1.1 Portrait géographique et démographique.....	2
1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs	2
1.1.2 Particularités de la MRC.....	3
1.2 Profil socio-économique.....	6
1.2.1 Répartition des ménages	6
1.2.2 Scolarité et revenus.....	7
1.2.3 Secteurs d'activités économiques.....	8
2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....	11
2.1 Compétences en gestion des matières résiduelles.....	11
2.1.1 Ententes intermunicipales	13
2.2 Réglementation municipale.....	14
3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR	15
3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC	15
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	15
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques.....	15
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique	16
3.1.4 Écocentres et points de dépôt	17
3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD	18
3.1.6 Installations de gestion des boues municipales.....	19

3.1.7	Autres installations	19
3.2	Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	20
4.	Gestion actuelle des matières résiduelles	24
4.1	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes.....	24
4.2	Modes de collecte et des services offerts	24
4.2.1	Gestion des matières recyclables.....	24
4.2.2	Gestion des déchets.....	25
4.2.3	Gestion des matières organiques.....	26
4.2.4	Gestion des boues.....	26
4.2.5	Gestion des encombrants et des résidus de CRD.....	27
4.2.6	Autres programmes de gestion.....	27
4.3	Coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles en 2019	29
5.	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	31
5.1	Bilan global de l'inventaire	31
5.1.1	Portrait de 2019	31
5.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR.....	33
5.2	Secteur résidentiel.....	38
5.2.1	Résultats de l'inventaire	38
5.3	Secteur ICI.....	41
5.4	Secteur CRD.....	44
6.	Diagnostic territorial.....	48
6.1	Bilan du précédent PGMR.....	48
6.2	Orientations et objectifs nationaux.....	50
6.3	Problématiques et enjeux régionaux	50
6.3.1	Constats de la démarche régionale.....	50
6.3.2	Constats sur le territoire de la MRC	51
6.3.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination	53
6.3.4	Droit de regard	53
6.4	Orientations et objectifs de la MRC	53
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC 2013 et 2019.....	53

6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	54
7.	Plan d'action 2023-2029	56
7.1	Plan d'action régional	56
7.2	Présentation des actions	56
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre.....	57
7.4	Cadre financier	59
7.4.1	Estimation des coûts	59
7.4.2	Estimation des revenus.....	59
7.5	Surveillance et suivi du PGMR.....	59
ANNEXE 1	– Sources d'information	61
ANNEXE 2	– Portrait géographique et démographique de la MRC	65
ANNEXE 3	– Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs.....	68
ANNEXE 4	– Résultats détaillés de l'inventaire (Outil)	70
ANNEXE 5	– Plan d'action régional	78
ANNEXE 6	– Plan d'action du PGMR de la MRC de la Nouvelle-Beauce.....	84
ANNEXE 7	– Synthèse des coûts pour la mise en œuvre du plan d'action	99
ANNEXE 8	– Revenus anticipés de la gestion des matières résiduelles.....	105
ANNEXE 9	– Matières acceptées aux écocentresfffff	106
ANNEXE 10	– Règlements en Nouvelle-Beauce touchant la gestion des matières résiduelles.....	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023.....	1
Tableau 2 : Territoire d'application du PGMR.....	5
Tableau 3 : Répartition de la population de La MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019	6
Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019.....	7
Tableau 5 : Catégories d'exploitations agricoles en 2019	8
Tableau 6 : Principaux types d'activités agricoles.....	8
Tableau 7 : Principales entreprises sur le territoire	10
Tableau 8 : Partage des responsabilités en GMR	12
Tableau 9 : Ententes intermunicipales liées à la GMR	13
Tableau 10 : Règlements municipaux liés à la GMR	14
Tableau 11 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC.....	15
Tableau 12 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC.....	16
Tableau 13 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC	16
Tableau 14 : Écocentres sur le territoire	17
Tableau 15 : Collectes municipales pour les résidus verts	17
Tableau 16 : Points de dépôt municipaux pour les résidus verts	18
Tableau 17 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC	18
Tableau 18 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019)	19
Tableau 19 : Coordonnées des organismes de gestion de la REP	20
Tableau 20 : Principaux intervenants en GMR de la MRC.....	20
Tableau 21 : Principaux intervenants en GMR - Hors-MRC	22
Tableau 22 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région	23
Tableau 23 : Collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables.....	25
Tableau 24 : Programmes de subvention et autres initiatives en GMR	28
Tableau 25 : Points de dépôts pour les textiles	28
Tableau 26 : Initiatives « Zéro déchet » des organismes municipaux et des ICI	29
Tableau 27 : Coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (2019).....	30
Tableau 28 : Bilan sommaire de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC (sans les boues).....	31
Tableau 29 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce.....	33

Tableau 30 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019.....	34
Tableau 31 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)	36
Tableau 32 : Utilisation de matières de recouvrement (2015 vs 2019).....	37
Tableau 33 : Taux de mise en valeur global de la MRC en 2013 et en 2019	37
Tableau 34 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019	38
Tableau 35 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés	39
Tableau 36 : Matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	42
Tableau 37 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD.....	45
Tableau 38 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées.....	47
Tableau 39 : Faits saillants du Plan d'action 2016-2020	48
Tableau 40 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles	52
Tableau 41 : Opportunités et menaces touchant la gestion des matières résiduelles.....	52
Tableau 42 : Bilan des résultats de la MRC entre 2013 et 2019.....	54
Tableau 43 : Orientations et objectifs 2023-2029	55
Tableau 44 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale	57
Tableau 45 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR	58
Tableau 46 : Évolution démographique 2016-2041	65
Tableau 47 : Revenu annuel des ménages	66
Tableau 48 : Indicateurs économiques	67
Tableau 49 : Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs.....	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif.....	3
Figure 2 : Territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce	4
Figure 3 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans les boues).....	32
Figure 4 : Estimation des matières générées, récupérées et éliminées dans la MRC	32
Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (kg/hab)	35
Figure 6: Impact des inondations sur les quantités éliminées.....	35
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction	36
Figure 8 : Importance des matières dans les quantités générées du secteur résidentiel	39
Figure 9: Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération – Secteur RÉSIDENTIEL.....	40
Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération	40
Figure 11 : Répartition des boues municipales (siccité de 20 %).....	41
Figure 12 : Répartition des matières générées par le secteur ICI	43
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées.....	43
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées	44
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD	45
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD.....	46
Figure 17 : Tranches d'âge de la population	65
Figure 18 : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus.....	66
Figure 19 : Revenu annuel des ménages	67

ÉQUIPE DE RÉALISATION

STRATZER

Sandra Messih	directrice des opérations
Marc Jetten	chargé de projet
Simon Lafrance	chargé de projet
Joao Amarante	chargé de projet
Alpha Oumou Nimba Diallo	coordonnatrice
Saad Houmine	professionnel
Félicia St-Pierre	professionnelle

MRC de La Nouvelle-Beauce

Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles

Samuel Boudreault	directeur du service
Christian DesAlliers	chargé de projet en gestion des matières résiduelles

Comité PGMR

Mario Caron	directeur général et greffier-trésorier
Samuel Boudreault	directeur du Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles
Christian DesAlliers	chargé de projet en gestion des matières résiduelles
Gaétan Vachon	maire de Sainte-Marie et préfet de la MRC
Jacques Soucy	maire de Frampton
Claude Perreault	maire de Sainte-Marguerite
Réal Bisson	maire de Vallée-Jonction

Révision du PGMR

Christian DesAlliers	chargé de projet en gestion des matières résiduelles
----------------------	--

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E	réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
BFS	biosolide de fosses septiques
CRD	construction, rénovation et démolition
FFOM	forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	gaz à effet de serre
GMR	gestion des matières résiduelles
ICI	industries, commerces et institutions
ISÉ	information, sensibilisation, éducation
LET	lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MO	matière organique
MRC	municipalité régionale de comté
n/a	non applicable
n/d	non disponible
OBNL	organisme à but non lucratif
PCPVM	papier carton plastique verre métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	résidus domestiques dangereux
REP	responsabilité élargie des producteurs
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TIC	technologies de l'information et de la communication

Entreprises

Appel à Recycler	Programme de recyclage des piles et des batteries au Canada
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CRGD	Centre de récupération et de gestion des déchets
CRTMO	Centre régional de traitement de la matière organique (Thetford Mines)
Éco-Peinture	Société responsable de la récupération des résidus et des contenants de peinture
ÉEQ	Éco Entreprise Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
RecycFluo	Programme de recyclage responsable des ampoules et des tubes fluorescents contenant du mercure au Québec
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées

UPA Union des producteurs agricoles

Unités de mesure

hab.	habitant
k\$	millier de dollars
kg	kilogramme
km	kilomètre
km ²	kilomètre carré
M\$	million de dollars
m ³	mètre cube
pers.	personne
t	tonne
t. m. h.	tonne de matière humide
u. o.	unité d'occupation

DÉFINITIONS

Terme	Définition
3RV	Une abréviation des mots : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. C'est une façon de prioriser les actions pour gérer les matières résiduelles de façon à maximiser l'impact positif du geste.
Biodégradable	Se dit d'une substance ou d'un produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.
Biosolide de fosse septique (BFS)	Biosolide liquide provenant de la vidange de fosse septique.
Boue de fosses septiques	Bien que cette expression soit couramment utilisée, l'expression à privilégier est biosolide de fosse septique. Voir « Biosolide de fosse septique ».
Boue municipale	Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.
Caractérisation	Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.
Centre de tri	Endroit où les matières recyclables récupérées sont triées et conditionnées afin de les rendre aptes au recyclage ou à la valorisation.
Collecte à 3 voies	Collecte des matières résiduelles en 3 contenants distincts : un pour la collecte des ordures, un pour la collecte sélective des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal) et un troisième (3e voie) pour la collecte des résidus organiques triés à la source (ROTS) et des résidus verts d'origine résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle.

Collecte des ordures	Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière dans le secteur résidentiel. Les matières ramassées par le biais de la collecte des ordures sont destinées à l'élimination.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur de les détourner des lieux d'élimination. La collecte sélective s'effectue de porte-à-porte ou par le biais d'apports volontaires à un point de dépôt.
Compost	Produit solide mature issu du compostage des résidus organiques. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols. Il a généralement l'apparence d'un terreau riche en humus et est peu odorant.
Compostage	Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelés compost.
Compostage domestique (individuel)	Compostage des matières organiques résidentielles végétales (feuilles, gazon, résidus de taille, résidus de jardin et résidus de table composés exclusivement de végétaux en vrac) par le citoyen sur sa propriété pour ses propres besoins. Cette activité peut être réalisée soit en amas, soit dans un bac appelé composteur domestique.
Compostage industriel	Toute activité de compostage réalisée à grande échelle (autre que le compostage domestique et agricole). Le compostage industriel inclut les activités de compostage extérieur (ex. : andains, piles) et celles effectuées avec des équipements ou des bâtiments fermés.
Conditionnement (prétraitement) des matières organiques	Opération préalable au traitement qui consiste à établir des conditions physiques, chimiques ou biologiques propices au traitement et à la dégradation des matières organiques. Il peut notamment s'agir du broyage, du tamisage ou encore du mélange avec d'autres matières organiques avant le traitement.
Consigne	Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.
Consommation responsable	Mode de consommation de produits et de services qui se fait en prenant en considération ou en satisfaisant des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.
Contaminant	Toute matière ou indésirable retrouvée dans les matières résiduelles récupérées qui constitue un rejet avant ou après le conditionnement et le recyclage de la matière et qui peut affecter la qualité du produit (excluant les contaminants chimiques ou biologiques), par exemple du plastique ou du verre dans le papier récupéré.
Déchet	Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation.
Dépôt sauvage	Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.
Écocentre	Un point de dépôt pour les matières plus difficilement récupérables par une collecte porte à porte, notamment à cause de leur volume ou de leur poids ou de la nature ponctuelle de leur disposition.
Économie circulaire	Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.
Écoresponsable	Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.
Élimination	Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrants	Des déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. Aussi connu sous « gros rebuts » ou « monstres ».
Enfouissement	Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.
Feuillcyclage	Le déchiquetage des feuilles mortes avec une tondeuse dans le but de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne.
Gaspillage alimentaire	Mise au rebut de denrées destinées à l'alimentation humaine qui auraient pu être consommées si elles avaient été mieux gérées.
Gaz à effet de serre (GES)	Gaz présents dans l'atmosphère et qui contribuent à retenir la chaleur près de la surface terrestre. Les GES sont formés essentiellement de vapeur d'eau, de gaz carbonique (CO ₂), de méthane (CH ₄) généré notamment par l'enfouissement des matières organiques, d'oxyde nitreux (N ₂ O) provenant entre autres de la combustion de la biomasse, et d'ozone (O ₃).
Herbicyclage	Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.
ICI assimilables	Les industries, les commerces et les institutions (ICI) qui génèrent des matières résiduelles de même nature que celles générées par le secteur résidentiel, pouvant donc être intégrées à la collecte municipale résidentielle.
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Synonyme de « résidus de construction, rénovation et démolition » (CRD).
Matière organique	Matière qui peut pourrir et se décomposer, comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Synonyme de « matière putrescible ».
Matière organique résiduelle	Expression usuelle qui combine la notion de matière organique et la notion de matière résiduelle telle qu'elle est définie dans la Loi sur la qualité de l'environnement.
Matière putrescible	Voir « matière organique ».
Matière recyclable	Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
Matière résiduelle	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Multilogement	Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.
Ordures ménagères	Un déchet non industriel accepté dans la collecte régulière des déchets offerte aux citoyens par les municipalités.
Potentiel de mise en valeur	La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.
Prétraitement des matières organiques	Préparation des intrants pour le compostage. Il peut s'agir d'ouverture et enlèvement des sacs, de séparation des corps étrangers, de déchiquetage des résidus de bois et de l'analyse des matières à composter.
Putrescible	Qui peut pourrir et se décomposer.
Recyclage	Traitement que l'on fait à un produit ou une matière afin de l'utiliser de nouveau aux mêmes fins qu'un produit ou une matière de première génération.
Récupérateur	Le récupérateur procède à la collecte et au conditionnement des matières. Il les sépare par catégories et les met généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur.
Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Réduction à la source	Action permettant de prévenir ou de réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Le réemploi (ou réutilisation) est l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Sont considérés comme du réemploi la vente et le don d'articles usagés, même si ces articles ont été nettoyés ou réparés (ex. : revente ou don de vêtements, d'ordinateurs, de meubles, d'électroménagers ou de matériaux de construction).
Réemploi (réutilisation)	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Rejet	Déchets issus du tri, du conditionnement ou de la mise en valeur des matières résiduelles.
Résidu	Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.
Résidu alimentaire	Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).
Résidus dangereux domestiques (RDD)	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Ils sont susceptibles, par une utilisation, un mélange, un entreposage ou une élimination inadéquate, de causer des dommages à la santé et à l'environnement.
Résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) proviennent de deux principaux flux de matières : celui des infrastructures (ex. : routières) et celui du bâtiment.
Résidu ultime	Ce qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.
Résidu vert	Matière végétale produite dans le cadre de travaux de jardinage, d'horticulture, d'aménagement paysager ou de dégagement de terrains. Les résidus verts comprennent notamment les feuilles mortes, le gazon et les autres herbes coupées, les retailles d'arbres, d'arbustes et les résidus horticoles divers issus du secteur résidentiel, municipal, institutionnel ou commercial.
Résidus organiques triés à la source (ROTS)	Matière organique végétale ou animale provenant principalement de la préparation, de la consommation et de la distribution d'aliments et de boissons, dont le tri est fait sur le lieu où est produite cette matière résiduelle (secteurs municipal et industriel, commercial et institutionnel)

Responsabilité élargie des producteurs (REP)	Une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.
Réutilisation	Réemploi d'un objet ou d'une matière.
Sac (ou produit) compostable	Sac ou produit (ex. : emballage) qui se biodégrade sous l'action des microorganismes et qui est certifié selon les normes reconnues sur les produits compostables, dont la norme canadienne CAN/BNQ 0017-088. La certification permet d'assurer que le sac ou le produit est conforme aux exigences de la norme, telles que la teneur en éléments traces (ex. : métaux) et le taux de biodégradation lors du procédé de compostage.
Suprarecyclage	Le suprarecyclage (ou « upcycling » en anglais) est un processus de recyclage qui a pour but de transformer un déchet en un produit à valeur ajoutée.
Taux de récupération	Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.
Traitement biologique	Procédé utilisant les microorganismes dans des conditions contrôlées, afin de biodégrader la matière organique. Parmi les procédés, on compte le bioséchage, le compostage et la biométhanisation.
Tri	Action de séparer les matières recyclables en catégories en vue du conditionnement.
Tri à la source des matières organiques en sac	Séparation des résidus organiques par les générateurs, à l'endroit où ils sont produits, puis utilisation de sacs pour la collecte.
Tri à la source en vrac	Séparation des résidus organiques par les générateurs, à l'endroit où ils sont produits, puis dépôt dans un bac prévu à cette fin (sans sac).
Unifamiliale	Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civile.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action visant à obtenir des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'incinération et l'enfouissement ne sont pas considérés comme une forme de valorisation.
Valorisation énergétique	Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d'énergie par combustion.
Zéro déchet	Un mouvement qui s'inspire du principe des 5R suivants : Refuser ce dont on n'a pas besoin. Réduire sa consommation. Réemployer ce qui est toujours utilisable. Recycler le plus possible. Redonner à la terre - composter ce qui peut l'être.

AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de La Nouvelle-Beauce souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des ordures, de même que de traitement des matières recyclables. De plus, la mise en œuvre d'un scénario de gestion des matières organiques et la réduction de quantités éliminées par le secteur des Industries, commerces et institutions (ICI) constituent des défis de taille.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières visées par la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
Matières organiques	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60 %
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Le Guide énonce aussi les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles

desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leurs PGMR.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la MRC. Cela comprend les données concernant la population, les unités d'occupation (u. o.)

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km² entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée en constituent le principal élément structurant de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus grande partie de la région; il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols fertiles favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20 % du territoire. La région Chaudière-Appalaches compte 10 MRC et 136 municipalités.

Six MRC¹ de la région Chaudière-Appalaches, dont celle de la Nouvelle-Beauce, ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs². Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore des synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit avant tout présenter, aux décideurs de la MRC, un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associées. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures pour les traiter.

¹ Le nom de la MRC Robert-Cliche a été changé pour MRC Beauce-Centre en 2022.

² Outre la MRC de La Nouvelle-Beauce, il s'agit des MRC de L'Islet, de Bellechasse, Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan et des Appalaches.

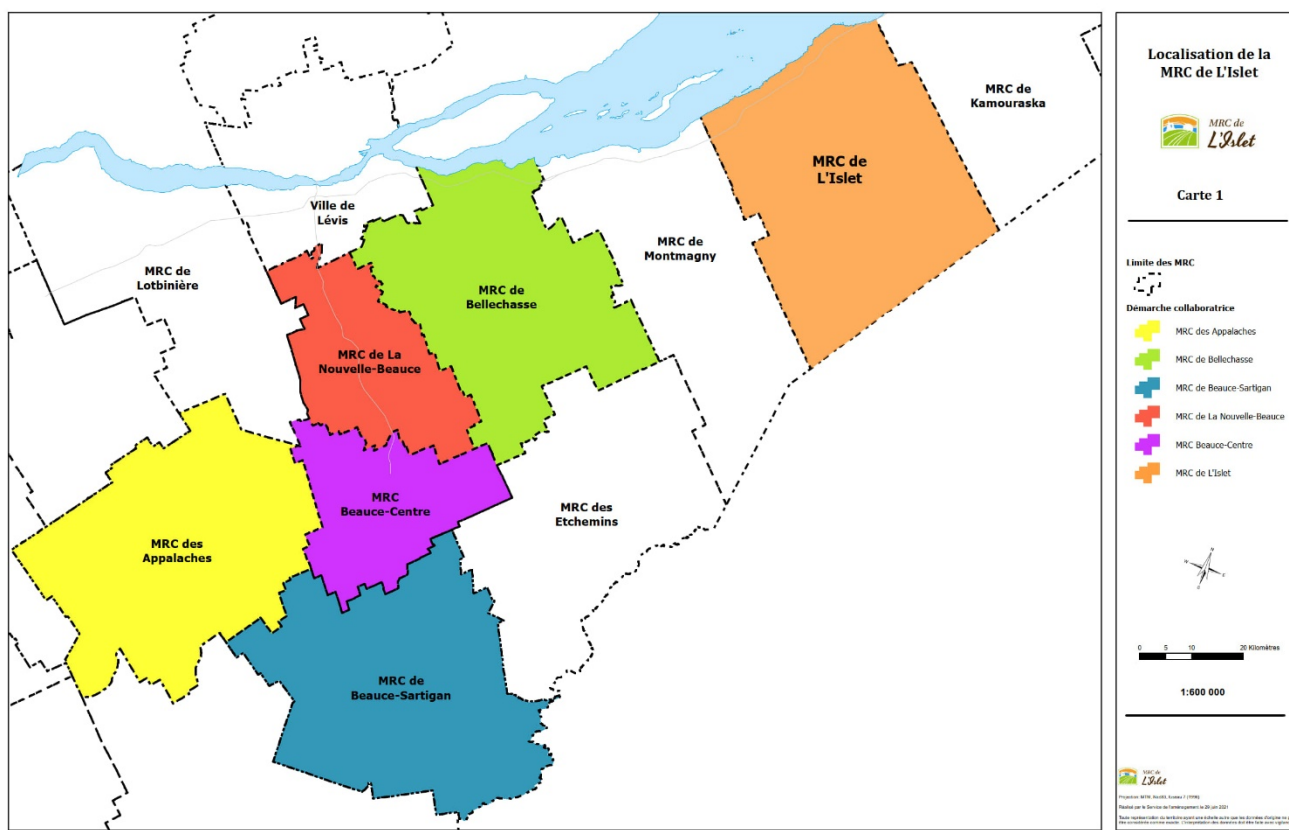


Figure 1 : Six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif

Source : MRC de L'Islet

1.1.2 Particularités de la MRC

La MRC est souvent désignée comme la « porte d'entrée » de la Beauce car elle est adjacente à la Ville de Lévis et se trouve à 60 km seulement de la Capitale-Nationale. Outre la Ville de Lévis, les MRC de Bellechasse, Beauce-Centre et de Lotbinière entourent la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le sens horaire.

Les deux tiers du territoire de la MRC se trouvent dans la vallée de la rivière Chaudière. Les principaux axes routiers, comme l'Autoroute 73 ainsi que les routes 171 et 173, suivent d'ailleurs l'orientation nord-sud de cet important cours d'eau. La portion nord de la MRC se démarque par des terrains plats, puisqu'elle fait partie de la région physiographique des basses terres du Saint-Laurent. Le terrain devient plus ondulé vers le sud où se trouve le piedmont des Appalaches; les Monts Notre-Dame constituent le point culminant de la MRC.

La MRC a un cachet résolument rural, puisque 95 % de son territoire fait partie de la zone agricole. De plus, la forêt couvre 51 % de ce territoire: les érablières constituent la moitié de ce domaine forestier, tandis que les essences résineuses occupent la plus grande partie de l'autre moitié.

Au niveau de la gestion des matières résiduelles, le Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2019 fait état de la fermeture graduelle, jusqu'aux années 1990, des dépôts en tranchées et des dépotoirs; ces derniers ont néanmoins laissé un passif environnemental que la MRC doit gérer. Afin de mieux protéger

l'environnement, la MRC a choisi une gestion intégrée des déchets en concentrant ses opérations d'élimination au lieu d'enfouissement technique (LET) de Frampton. Le LET de Frampton reçoit les déchets éliminés de toutes les municipalités de la MRC, sauf Saint-Lambert-de-Lauzon qui détient son propre LET, ainsi que celles de toutes les municipalités de la MRC Beauce-Centre, sauf Tring-Jonction.

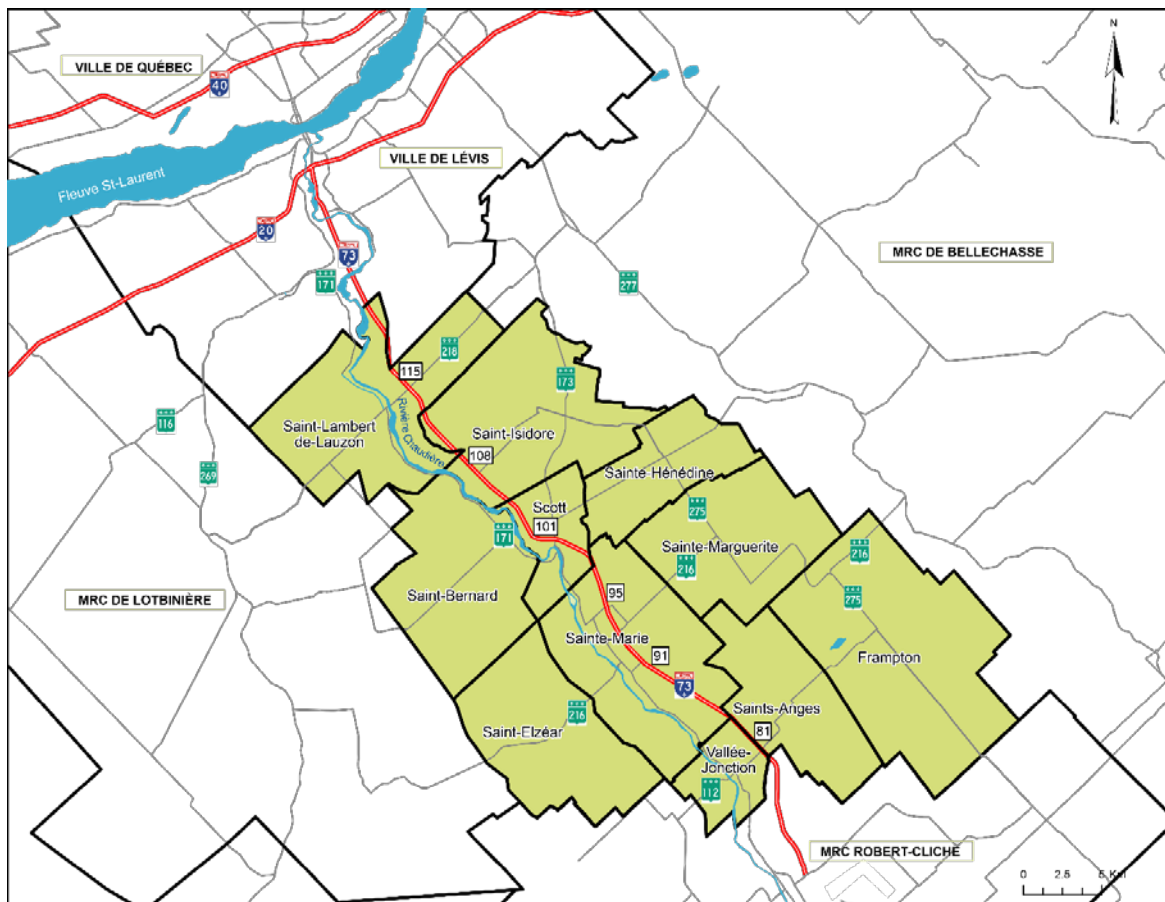


Figure 2 : Territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Ainsi, le terrain du LET de Frampton et celui du LET de Saint-Lambert-de-Lauzon, municipalité qui s'est jointe à la MRC en 2002, sont les seuls où le schéma d'aménagement et de développement permet les activités d'élimination des matières résiduelles.

Organisation administrative du territoire

La MRC compte 11 municipalités. Pour les fins de ce PGMR, les données touchant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ne sont pas incluses, bien qu'elle fasse partie de la MRC. En effet, cette municipalité s'est plutôt jointe au PGMR de la Ville de Lévis, qui lui est adjacente.

Parmi les 10 autres municipalités, la Ville de Sainte-Marie comprend, à elle seule, 44 % de la population. Avec une densité de population de 127 habitants/km², elle s'affiche comme le pôle démographique et économique de la MRC. Du reste, quatre municipalités ont plus de 2 000 habitants, tandis que les autres abritent plus de 1 000 résidents.

Tableau 2 : Territoire d'application du PGMR

Municipalité	Désignation	Population ³		Superficie		Densité (hab./km ²)
		2019	Proportion	(km ²)	Proportion	
Frampton	Municipalité	1 301	4,2 %	150,82	18,9 %	8,6
Saint-Bernard	Municipalité	2 470	7,9 %	89,69	11,2 %	27,5
Saint-Elzéar	Municipalité	2 530	8,1 %	87,18	10,9 %	29,0
Saint-Isidore	Municipalité	3 072	9,9 %	102,51	12,8 %	30,0
Sainte-Hénédiène	Paroisse	1 328	4,3 %	51,29	6,4 %	25,9
Sainte-Marguerite	Paroisse	1 133	3,6 %	83	10,4 %	13,7
Sainte-Marie	Ville	13 606	43,7 %	107,26	13,4 %	126,9
Saints-Anges	Paroisse	1 176	3,8 %	69,3	8,7 %	17,0
Scott	Municipalité	2 649	8,5 %	31,47	3,9 %	84,2
Vallée-Jonction	Municipalité	1 862	6,0 %	25,31	3,2 %	73,6
MRC *		31 127	100 %	797,83	100 %	39,0

* MRC de La Nouvelle-Beauce excluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Répartition de la population

La population de la MRC s'élevait à 31 127 habitants en 2019, soit 3 % de plus qu'en 2013. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit la croissance de la population de la MRC au moins jusqu'en 2041, bien que le rythme de croissance tende à s'essouffler (voir l'ANNEXE 2). Ainsi, l'augmentation démographique prévue entre 2021 et 2041 est de 9 %. Comparativement à la moyenne du Québec, la MRC se démarque par son taux élevé de naissances : la tranche d'âge des 0-14 ans compose près de 20 % de la population. Pour les autres tranches d'âges, la tendance en Nouvelle-Beauce se compare au reste du Québec, avec le groupe de 65 ans et plus gagnant, en proportion, par rapport à celui des 45-64 ans.

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50 % d'une unité d'occupation permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines⁴. Le Tableau 3 montre ce calcul.

³ Décret de population du MAMH pour l'année 2019 (2020).

⁴ Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.

Tableau 3 : Répartition de la population de La MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019

Municipalité	Population				Densité (hab./km ²)
	Permanente ⁵	Saisonnnière ⁶	Saisonnnière équivalente	Équivalente	
Frampton	1 301	139	70	1371	9
Saint-Bernard	2 470	70	35	2505	28
Saint-Elzéar	2 530	56	28	2558	29
Saint-Isidore	3 072	55	28	3100	30
Sainte-Hénédiène	1 328	9	5	1333	26
Sainte-Marguerite	1 133	77	39	1172	14
Sainte-Marie	13 606	86	43	13649	127
Saints-Anges	1 176	67	34	1210	18
Scott	2 649	88	44	2693	86
Vallée-Jonction	1 862	37	19	1881	74
MRC *	31 127	684	342	31 469	39

* MRC de La Nouvelle-Beauce excluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce profil comprend un portrait des principaux types d'unités d'occupation dans la MRC. Certaines caractéristiques socioéconomiques de la population sont également présentées. De plus, on y trouve une description des principaux secteurs propulsant le développement économique de ce territoire.

1.2.1 Répartition des ménages

Le calcul du nombre de ménages par catégorie a été réalisé grâce aux rôles d'évaluation foncière des municipalités (2020). Les résidences unifamiliales, incluant les condos d'une unité et les maisons mobiles, dominent les types d'unités d'occupation : elles constituent 73 % de l'ensemble des logements; c'est 5 % de moins que la proportion indiquée dans le PGMR de 2016. Les multilogements, les plex et les autres types d'immeubles, représentent 21 % des unités d'occupation, un gain de 10 % par rapport au pourcentage indiqué pour l'année 2013. Il s'agit d'écarts importants qui sont probablement dus à des modes de calculs différents plutôt qu'à une reconfiguration du marché de l'habitation (par exemple, l'application ou non de l'effet multiplicateur aux unités en multilogements). Ainsi, nous devons présumer que les proportions respectives de résidences unifamiliales et de multilogements ont peu changé depuis 2013.

⁵ Décret de population du MAMH, 2019.

⁶ Estimation selon le calcul de RECYC-QUÉBEC.

Les résidences saisonnières font 5 % de l'ensemble des logements, une proportion identique à celle de 2013.

Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2019

Municipalité	Unité d'occupation ⁷				Maisons mobiles	TOTAL
	Uni-familiales	Plex (2 à 9 logements)	Multi-logements (10 logements et +)	Résidences saisonnières		
Frampton	494	47	10	126	9	686
Saint-Bernard	765	70	10	64	3	912
Saint-Elzéar	782	96	13	51	10	952
Saint-Isidore	979	112	30	50	52	1 223
Sainte-Hénédine	407	42	11	8	1	469
Sainte-Marguerite	356	57	10	70	5	498
Sainte-Marie	4 025	1 514	266	78	69	5 952
Saints-Anges	384	38	10	61	2	495
Scott	870	160	43	80	51	1 204
Vallée-Jonction	660	182	12	34	1	889
MRC *	9 722	2 318	415	622	203	13 280

* MRC de La Nouvelle-Beauce excluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

1.2.2 Scolarité et revenus

Au niveau de la scolarité, 20 % de la population des 15 et plus ne détient aucun diplôme dans la MRC, ce qui est comparable à l'ensemble du Québec (voir l'ANNEXE 2). Toutefois, le taux de diplomation universitaire est nettement inférieur à la moyenne québécoise, soit 15 % contre 26 %. Tel qu'expliqué dans le schéma d'aménagement et de développement révisé, cet écart serait attribuable à la disponibilité d'emplois manufacturiers ne nécessitant aucune spécialisation. Dans un contexte futur de transformation des industries par les systèmes informatisés et la création d'emplois spécialisés, une hausse du niveau de scolarisation de la main-d'œuvre serait souhaitable.

Sur le plan du revenu annuel des ménages, les données de Statistiques Canada indique une hausse importante de la proportion de ménages gagnant plus de 100 000 \$: ces ménages constituent 26 % de l'ensemble en 2016, comparativement à 17 % cinq ans plus tôt (voir l'ANNEXE 2). La moyenne québécoise pour cette tranche de revenus est de 18 % en 2016. De son côté, la tranche des ménages gagnant entre 60 000 et 99 000 \$ par an composait 31 % de l'ensemble en 2016, soit 2 % de plus qu'en 2011. Au Québec, cette tranche de revenus représente 29 % des familles en 2019.

En revanche, l'ensemble des tranches de revenus sous la barre 60 000 \$ ont baissé en proportion et s'affiche nettement sous la moyenne québécoise, notamment pour les ménages gagnant moins de 20 000 \$ (6 % en

⁷ Rôle d'évaluation foncière fourni par la MRC.

Nouvelle-Beauce contre 10 % au Québec). Ces indicateurs montrent que les ménages de la MRC jouissent d'une prospérité supérieure à la moyenne des ménages québécois. Les augmentations de revenus entre 2011 et 2016 doivent toutefois être pondérées par la hausse de l'indice des prix à la consommation : cet indice a cru de 7,5 % durant ce quinquennat (Banque du Canada, 2021).

Quant aux indicateurs économiques, ils indiquent une légère croissance du taux d'activité⁸ de la population des 15 ans et plus, qui s'affichait à 72 % en 2016. En contrepartie, le taux de chômage est passé de 4.2 % à 3,5 % entre 2011 et 2016.

1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Vu l'importance de l'agriculture sur le plan territorial, ce secteur occupe également une place importante dans l'économie de la MRC. Les autres secteurs économiques sont également présentés par la suite.

Secteur agricole

D'après les données du MAPAQ, la MRC compte 704 exploitations agricoles qui ont généré plus de 428 M\$ en revenus en 2019. Parmi ces exploitations, 92 % emploient de la main-d'œuvre familiale, les autres embauchant des employés à l'externe. Par ailleurs, 25 de ces entreprises, ou 3,5 %, détiennent une certification biologique. Le Tableau 5 présente les principales catégories d'exploitations agricoles.

En termes de gestion des matières résiduelles, ces exploitations doivent relever le défi de la récupération des plastiques agricoles (couvertures de serres, emballages de ballots de foin, sacs d'engrais, contenants de pesticides, etc.

Tableau 5 : Catégories d'exploitations agricoles en 2019

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	247
Productions végétales seulement	224
Productions animales seulement	233
Total des exploitations agricoles	704

*Les productions végétales comprennent l'acériculture et l'exploitation forestière.

La plupart des exploitations comptent sur plusieurs types d'activités agricoles. Parmi les productions végétales, l'acériculture arrive en tête, suivie des cultures de céréales, oléagineux et légumineuses. Par ailleurs, les activités d'aménagement forestier (bois de sciage, de chauffage, etc.) constituent également une portion significative en raison de l'importance des boisés sur les terres agricoles,

Du côté des productions animales, les élevages de bovins laitiers et de porcs dominant, suivis des élevages de bovins de boucherie.

Tableau 6 : Principaux types d'activités agricoles

Types d'exploitation	Nombre
----------------------	--------

⁸ Proportion de la population détenant un emploi ou recherchant un emploi.

Acériculture	278
Élevages de bovins laitiers	199
Élevages porcins	199
Culture de céréales, d'oléagineux et de légumineuses	171
Aménagement forestier	124
Élevage de bovins de boucherie	99

Secteur acéricole

L'acériculture est pratiquée dans 39 % des exploitations agricoles de la MRC. Cette activité a généré 7,6 M\$ en 2019 et touche plus de 50 km² de forêts. La présence significative de l'acériculture pose un défi spécifique en gestion des matières résiduelles : il s'agit de la récupération des tubulures d'érablières (matières plastiques et métaux).

Autres secteurs d'activités

Le territoire de la MRC se caractérise par la présence d'une forte activité industrielle, largement diversifiée mais principalement dans les secteurs du bois, des produits métalliques et de la transformation alimentaire. Le taux de travailleurs en emploi y est de 85 %, soit un des plus élevés au Québec.

Depuis 2013, l'activité industrielle a connu d'importants changements, fermetures ou autres, de sorte qu'une mise à jour s'impose. Le Tableau 7 présente les principales entreprises actives sur le territoire et comptant plus de 200 employés.

Tableau 7 : Principales entreprises sur le territoire

Nom de l'établissement	Municipalité	Secteur d'activité	Nombre d'employés
Boulangerie Vachon (Bimbo Canada)	Sainte-Marie	Transformation alimentaire	Plus de 500
Abattoir Olymel	Vallée-Jonction	Transformation alimentaire	
Agri-Marché	Saint-Isidore	Fabrication d'aliments pour animaux	
Aliments Breton	Saint-Bernard	Transformation alimentaire	Plus de 200
Coffrages L.D.	Frampton	Fondations et fabricant de béton	
Westrock	Sainte-Marie	Fabricant de boîtes de carton	
Construction Beauce-Atlas	Sainte-Marie	Fabricant de produits métalliques	
Maax Bath	Sainte-Marie	Fabricant de produits de plastique	
IGA Extra	Sainte-Marie	Distribution alimentaire	
Texel	Saint-Elzéar	Fabricant de produits de textiles	
Solisco	Scott	Activités d'impression	
Groupe Pro-Fab	Vallée-Jonction	Fabrication de bâtiments de bois	

On compte près de 17 000 emplois dans l'ensemble de la MRC. Malgré l'importante fonction industrielle présente sur le territoire, la plus importante proportion des emplois se retrouve cependant dans le secteur tertiaire, avec plus de 50 % des emplois totaux, tous types de services et d'administration confondus.

2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités qui incombent aux différents organismes municipaux, des ententes applicables et de la réglementation.

2.1 COMPÉTENCES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au niveau de gouvernement municipal à qui incombe l'autorité de prendre des décisions en gestion des matières résiduelles. Étant donné sa compétence en matière d'environnement, toute municipalité locale peut établir et exploiter un système d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles. Par ailleurs, les municipalités locales peuvent aussi confier l'exploitation d'un tel système à une personne, un organisme ou une entreprise.

Les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties.

Dans ce cadre, la MRC exerce une compétence pour les municipalités assujetties de son territoire, pour les volets suivants :

- Planification régionale de gestion des matières résiduelles;
- Collecte et transport des déchets (compétence non exercée);
- Élimination des déchets;
- Collecte, transport et tri des matières recyclables;
- Collecte et transport des matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires) (compétence non exercée);
- Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques;
- Traitement des matières organiques;
- Gestion des opérations au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD);
- Gestion des deux écocentres régionaux de Frampton et de Sainte-Marie;
- Gestion des points de dépôt aménagés pour récupérer divers résidus: résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous une responsabilité élargies des producteurs (REP) assujettis au Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (c.Q-2, r. 40.1).

La MRC est aussi habilitée à procéder par appels d'offres et octroyer divers contrats pour le compte de ses municipalités locales: récupération des arbres de Noël, des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC) ou autres.

Pour leur part, les municipalités locales conservent leurs compétences en ce qui a trait aux activités suivantes:

- Gestion des points de dépôt aménagés pour récupérer les résidus verts et la collecte des sapins de Noël.

La vidange et le traitement des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales relèvent également des municipalités locales. Enfin, les mesures de sensibilisation de la population demeurent une responsabilité partagée entre la MRC et les municipalités locales.

Le Tableau 8 illustre de quelle façon la MRC et les municipalités se répartissent les responsabilités en GMR.

Tableau 8 : Partage des responsabilités en GMR

Service	MRC	Frampton	Saint-Bernard	Saint-Elzéar	Saint-Isidore	Sainte-Hénédine	Sainte-Marguerite	Sainte-Marie	Saints-Anges	Scott	Vallée-Jonction
Mesures d'ISÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Déchets											
Planification		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Collecte et transport		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Élimination	✓										
Matières recyclables											
Planification	✓										
Collecte et transport	✓										
Tri et conditionnement	✓										
Matières organiques (résidus alimentaires)											
Planification		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Collecte et transport		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Traitement	✓										
Résidus verts											
Planification		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Collecte et transport		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Traitement		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Écocentres											
Planification	✓										
Gestion	✓										
Boues de stations d'épuration											
Planification		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Vidanges et transport		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Traitement		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Boues de fosses septiques (Incluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon)											
Planification	✓										
Vidanges et transport	✓										
Traitement	✓										

2.1.1 Ententes intermunicipales

La MRC et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Ces accords ont notamment trait aux modalités d'enfouissement des ordures, à la gestion des matières recyclables et à la vidange des fosses septiques.

Tableau 9 : Ententes intermunicipales liées à la GMR

Parties à l'entente		Objet	Entrée en vigueur / Échéance
MRC de La Nouvelle-Beauce	MRC Beauce-Centre	Convention sur la disposition des matières résiduelles de la MRC Beauce-Centre au LET de Frampton ¹	2003-2022
MRC de La Nouvelle-Beauce	Saint-Lambert-de-Lauzon	Service régional de vidange des fosses septiques ²	2019-2026
MRC de La Nouvelle-Beauce	10 municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce	Gestion des déchets et des matières recyclables ³	1999-2023
Municipalité de Vallée-Jonction	Municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce	Traitement des eaux usées municipales	En continu

¹ La MRC Beauce-Centre a choisi de ne plus disposer des déchets municipalisés au LET à Frampton à partir du 1^{er} janvier 2023. Seulement Beauceville, pour l'année 2023, et les entreprises non municipalisées achemineront leurs au LET.

² L'entente de Service régional de vidange des fosses septiques entre Saint-Lambert-de-Lauzon et la MRC prendra fin le 31 décembre 2026, mais elle sera reconduite automatiquement aux conditions applicables pour une période successive de cinq ans à moins que l'une des parties n'informe l'autre partie de son intention d'y mettre fin.

³ L'entente de gestion des déchets et des matières recyclables entre la MRC et les 10 municipalités sera mise à jour pour retirer la date d'échéance puisque que l'article 678.0.2.9. du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. c. 27-1) spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences. C'est ainsi que la MRC a mis en vigueur des règlements définissant les modalités de la collecte sélective et de la vidange des fosses septiques sur son territoire. En outre, huit municipalités ont procédé par règlement pour établir les modalités de collecte des matières recyclables, des déchets ou des résidus verts.

Tableau 10 : Règlements municipaux liés à la GMR

Municipalité	Numéro	Objet	Entrée en vigueur
MRC	147-03-99	Règlement concernant la compétence en collecte et transport des déchets	–
MRC	200-03-2004	Règlement concernant les bacs roulants 360 litres pour la collecte sélective porte à porte	2004
MRC	246-11-2006	Règlement concernant la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques	2006
Frampton	2016-09	Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles	2016
Saint-Bernard	260-2016	Règlement établissant certaines normes concernant la cueillette des ordures	2016
Saint-Elzéar	95-14	Règlement décrétant l'enlèvement et le transport des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de Saint-Elzéar	1995
Sainte-Hénédine	314-07	Règlement sur la gestion des matières résiduelles	2007
Sainte-Marguerite	321	Règlement relatif à la récupération et à la collecte des matières recyclables	2001
Sainte-Marie	1719-2018	Règlement concernant la préparation, la disposition et la collecte des déchets et des résidus verts	2018
Saints-Anges	2016-08	Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles	2016
Vallée-Jonction	2018-288	Règlement sur la qualité de vie	2018

Quelques municipalités n'ont pas de règlement relatif à la gestion en gestion des matières résiduelles. Dans ces cas, les opérations se déroulent conformément à la réglementation provinciale et aux ententes intermunicipales.

3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

La MRC dispose de plusieurs d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR. Il s'agit d'un LET, de deux écocentres régionaux et d'un centre de tri de résidus de CRD. D'autres installations se trouvent à l'extérieur du territoire de la MRC, mais à une distance raisonnable pour en desservir la population.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC compte plusieurs installations en gestion des matières résiduelles. Cette section les présente, de même que les installations situées à l'extérieur du territoire d'application du PGMR mais qui pourraient en desservir la population.

3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Il y a deux centres de tri des matières recyclables situés à proximité de la MRC. De plus, l'organisme Groupe Aptas et sa division Environek, basés à Sainte-Marie, effectuent des collectes de certaines matières recyclables auprès des ICI.

Tableau 11 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

Emplacement	Propriétaire/ Exploitant	Quantité reçue en 2019 (t/an)	Capacité maximale (t/an)	Quantité reçue de la MRC (t/an)	Matières visées
Lévis (hors-MRC)	Société VIA	50 100	50 000	3329	Matières recyclables
Thetford Mines (hors-MRC)	Récupération Frontenac	30 000	35 000	0	Matières recyclables
Sainte-Marie	Groupe Aptas	n/d	n/d	121	Carton
Sainte-Marie	Environek	326,3	2900	10	Tubulures d'érablière

3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Il y a deux importants centres de traitement des matières organiques qui pourraient desservir la population de la MRC : ce sont les plateformes de compostage de Saint-Henri, dans la MRC voisine de Bellechasse, et de Thetford Mines. Une bonne partie des résidus verts collectés dans la MRC sont acheminés à la plateforme de Saint-Henri.

De plus, la MRC prévoit se doter, au cours des prochaines années, d'une installation de tri robotisé des déchets et des matières organiques. Les équipements de cette installation seront en mesure d'identifier les sacs de matières organiques déposés par les citoyens dans le bac à déchets et collectés par les camions. Dès

lors, les matières organiques triées à leur arrivée au LET de Frampton, puis acheminées vers la plateforme de compostage que prévoit construire la MRC.

Tableau 12 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC

Emplacement	Type & propriétaire/ exploitant	Quantité reçue en 2019 (t/an)	Capacité maximale (t/an)	Quantité reçue de la MRC (t/an)	Matières visées
Saint-Henri (hors-MRC)	Compostage ouvert / Englobe	n/d	300 000	n/d	Sapins, feuilles mortes, résidus verts, boues municipales
Thetford Mines (hors-MRC)	Compostage ouvert / CRTMO	4920*	n/d	0	Résidus verts et alimentaires
Frampton (projet)	Tri robotisé / MRC de La Nouvelle- Beauce	n/a	8 000	n/a	Résidus alimentaires Résidus verts
Frampton (projet)	Plateforme de compostage / MRC de La Nouvelle- Beauce	n/a	20 000	n/a	Résidus alimentaires Résidus verts

*Données pour l'année 2020 car le CRTMO a débuté ses activités à l'automne 2019.

3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

Le seul LET utilisé par les municipalités de la MRC (excluant Saint-Lambert-de-Lauzon) est celui de Frampton. Juste qu'au 31 décembre 2022, le site dessert aussi les municipalités de la MRC Beauce-Centre⁹ (sauf Tring-Jonction), de même que les entreprises de ces deux MRC.

Sur le territoire de la MRC, il existe aussi le LET de Saint-Lambert-de-Lauzon qui dessert notamment la Ville de Lévis, mais qui ne fait pas partie du territoire couvert par le PGMR de la MRC.

Tableau 13 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC

Emplacement	Propriétaire / exploitant	Capacité annuelle	Capacité maximale	Durée de vie	Date de fermeture
Frampton	MRC de La Nouvelle- Beauce	25 000 t	750 000 m ³	12 ans	2034
Saint-Lambert-de- Lauzon (hors-PGMR)	Lévis et Saint-Lambert- de- Lauzon / Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes- de-la-Chaudière	42 500 t	2 778 000 m ³ (jusqu'en 2026)	19 ans	2040
Armagh (hors MRC)	MRC de Bellechasse	25 000 t	1 113 000 m ³	26 ans	2047

⁹ À partir de 2023, les matières résiduelles en provenance des municipalités de la MRC Beauce-Centre ne seront plus acheminées au LET de la MRC, à l'exception de Beauceville qui acheminera ses matières pour l'année 2023.

3.1.4 Écocentres et points de dépôt

La MRC possède deux écocentres qui acceptent les citoyens et les ICI. La MRC gère l'écocentre situé au LET de Frampton, lorsqu'elle a confiée à l'entreprise GFL la gestion de l'autre à Sainte-Marie. Les deux écocentres acceptent les matières suivantes sans frais : RDD, huiles usées, ampoules au mercure, peinture, encombrants, appareils frigorifiques, matériel électronique, piles, pneus et plastiques agricoles. En revanche, des frais sont exigés pour les matières suivantes : résidus de CRD, résidus verts, matériaux granulaires et ordures ménagères. Une affiche des matières acceptées se retrouve à l'ANNEXE 9 – Matières acceptées aux écocentres.

Tableau 14 : Écocentres sur le territoire

Emplacement	Propriétaire / exploitant	Quantité reçue en 2019	Période d'ouverture	Clientèle	Type d'écocentre
Frampton	MRC de La Nouvelle-Beauce	364 t	Lundi au vendredi	Citoyens & ICI	Permanent
Sainte-Marie	MRC de La Nouvelle-Beauce / GFL	3573 t	Avril à novembre : Lundi au samedi Décembre à mars : Lundi au vendredi		

Dans l'esprit de sa vision « Ensemble vers le zéro déchet », la MRC a commandé une étude sur l'optimisation de ses écocentres. Celle-ci a identifié plusieurs pistes pour augmenter l'achalandage des citoyens, la convivialité, la sécurité et la flexibilité des sites. Il s'agit, entre autres, de modifications au devis pour la gestion de l'écocentre à Sainte-Marie, d'étendre l'horaire d'accueil des deux écocentres, réaménagement des espaces dédiés aux différentes matières et de distinguer les usagers citoyens des ICI.

Par ailleurs, toutes les municipalités, en sus d'avoir accès aux écocentres à l'année pour disposer des résidus verts, ont soit un point de dépôt ponctuels ou une collecte.

Tableau 15 : Collectes municipales pour les résidus verts

Municipalité	Matières acceptées	Période de collecte
Saint-Bernard	Feuilles, branches, et résidus de jardin	Printemps et automne
Sainte-Marie	Feuilles, branches, résidus de jardin et rognures de gazon (collecte hebdomadaire)	Du printemps à l'automne

Tableau 16 : Points de dépôt municipaux pour les résidus verts

Municipalité (emplacement)	Matières acceptées	Période d'ouverture
Saint-Bernard (parc industriel)	Feuilles, branches, résidus de jardin et Arbres de Noël (janvier)	Printemps et automne
Saint-Elzéar (garage municipal)	Feuilles, branches, résidus de jardin, rognures de gazon et arbres de Noël (janvier)	Du printemps à l'automne
Saint-Isidore (aréna/ site de l'Expo)	Feuilles, branches, résidus de jardin, rognures de gazon et arbres de Noël (janvier)	Printemps et automne
Saint-Hénédine (garage municipal)	Arbres de Noël	Janvier
Sainte-Marguerite (garage municipal)		
Sainte-Marie (écocentre à Sainte-Marie)		
Saints-Anges (garage municipal)		
Scott (garage municipal)		
Vallée-Jonction (garage municipal)		

3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

Le Tableau 17 présente les centres de tri qui traitent des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC. Les données quantitatives concernant leurs opérations ne sont généralement pas disponibles.

Une entreprise de tri et conditionnement du bois (Enviro-Cycle, de Saint-Isidore) a cessé ses opérations.

Tableau 17 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC

Emplacement	Propriétaire / exploitant	Quantité reçue en 2019 (t/an)	Capacité maximale (t/an)	Quantité reçue de la MRC (t/an)
Saint-Isidore	Location Dalji	45 000	100 000	11 250
Saint-Georges-de-Beauce (hors-MRC)	Sanitaire Fortier	15 250	n/d	n/d
Beauceville (hors-MRC)	GFL	6 543	n/d	n/d
Québec (hors-MRC)	GFL	n/d	n/d	n/d
Québec et Lévis (hors-MRC)	AIM	n/d	n/d	n/d

3.1.6 Installations de gestion des boues municipales

Toutes les municipalités de la MRC possèdent des stations d'épuration pour les eaux usées municipales, à l'exception de la municipalité de Vallée-Jonction; les eaux usées de celles-ci, incluant les résidus agroalimentaires de l'usine Olymel, sont transportées par le biais d'une station de pompage jusqu'au Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce.

Tableau 18 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019)

Emplacement	Type d'installation	Vidange de 2013 à 2018	Vidangé 2019	Vidange après 2019	Destination
Frampton	Étangs aérés	n/a	n/a	2028	n/a
Saint-Bernard	Station mécanisée	2019	90 t	2021	Lit de séchage (pour épandage agricole)
Saint-Elzéar	Étangs aérés	n/a	n/a	2032	n/a
Saint-Isidore	Étangs aérés	2015	n/a	2025	Épandage agricole
Sainte-Hénédine	Étangs aérés	n/a	n/a	2022	Épandage agricole
Sainte-Marguerite	Étangs aérés	2018	n/a	n/d	Épandage agricole
Sainte-Marie	Étangs aérés	2016	n/a	n/d	Épandage agricole
Saints-Anges	Étangs aérés		n/a	n/d	n/a
Scott	Étangs aérés	2015	n/a	2025	Épandage agricole
Saint-Joseph-de-Beauce (hors MRC) pour Vallée-Jonction	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	Épandage agricole

3.1.7 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la REP ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérées. Les écocentres et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. L'ANNEXE 3 présente la liste des points de dépôt, tandis que le Tableau 19 identifie les organismes de gestion des produits de la REP.

Le gouvernement du Québec a récemment mis en place la REP pour les appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation de même que pour les autres appareils électroménagers. Toutefois, l'organisme de gestion désigné, GoRecycle, n'a pas encore établi ses points de dépôt. Or, même sans REP, les deux écocentres de la MRC constituent déjà des points de dépôt pour ces appareils.

Tableau 19 : Coordonnées des organismes de gestion de la REP

Organisme de gestion	Produits récupérés	Site internet pour les points de dépôt
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
Appel à recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ¹⁰	Contenants, emballages et imprimés destinés à la collecte sélective	eeq.ca
Éco-Peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca
Go Recycle Canada	Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation Appareils électroménagers	gorecycle.com
Recycfluo	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycfluo.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC et les municipalités, plusieurs organismes et entreprises jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il y a d'abord des organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans la collecte, le réemploi ou le traitement de matières spécifiques. Des entreprises se démarquent également, notamment dans la gestion d'un écocentre et d'un centre de tri de résidus de CRD. Le Tableau 20 présente les organismes actifs ayant leur bureau principal dans la MRC.

Tableau 20 : Principaux intervenants en GMR de la MRC

Organisme	Municipalité	Description
Entreprises de récupération du métal	Emplacements multiples	La MRC compte une demi-douzaine d'entreprises effectuant la récupération et le recyclage de métaux ferreux et non-ferreux.
CRGD	Frampton	La MRC a créé le CRGD pour gérer les activités de l'écocentre et du LET à Frampton. La MRC occupe une fonction importante dans la vision « Zéro déchet » en triant, à l'entrée du LET, les matières valorisables. Le CRGD assure le bon fonctionnement et la conformité réglementaire du LET.
Écocentre régional de la Nouvelle-Beauce - Frampton		
Friperie JessKa	Saint-Elzéar	Ce magasin est principalement une boutique de vêtements usagés mais vend également des jouets usagés et des vêtements neufs.

¹⁰ RECYC-QUÉBEC a confié à ÉEQ le rôle d'organisme de gestion désigné pour la collecte sélective le 24 octobre 2022.

Organisme	Municipalité	Description
Location Dalji	Saint-Isidore	D'abord spécialisée dans la fabrication et la location de conteneurs, cette entreprise joue un rôle important dans la récupération et le recyclage des résidus de CRD des secteurs résidentiels et des ICI.
Cartonek inc.	Sainte-Marie	Une division du Groupe Aptas spécialisée dans la récupération du carton et des produits électroniques. Cette entreprise d'économie sociale a une installation de travail adapté pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
Centre de Formation et de Récupération (CFER) de Beauce		Le CFER de Beauce, en collaboration avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, recrute des élèves ayant quitté le parcours régulier. L'insertion professionnelle de ces élèves est facilitée par leur implication dans des activités de réemploi et de recyclage. Le CFER de Beauce valorise entre autres les résidus du bois.
Écocentre régional de la Nouvelle-Beauce - Sainte-Marie		La MRC met l'écocentre à la disposition des citoyens et des entrepreneurs afin qu'ils puissent se départir convenablement de matières qui ne vont ni au recyclage, ni aux ordures, ni au compost.
Groupe Aptas		Cet OBNL emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe effectue la fabrication de produits en carton, la manutention de marchandise et la collecte du carton, des tubulures d'érablières et des électroniques à travers ses trois divisions (Environek, Cartonek et Dexterra).
Environek		Cette division du Groupe Aptas est chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières.
L'Ouvroir missionnaire		Cet organisme communautaire effectue depuis 1987 la récupération et la redistribution de biens de première nécessité au profit des personnes démunies d'ici et d'ailleurs.
La Friperie Enfantine		Ce magasin d'articles usagés effectue la vente de vêtements pour enfants mis en consigne. Les bas prix auxquels il est possible de s'y procurer divers articles encouragent ainsi le réemploi.
La Source		Cet organisme communautaire se charge de la récupération de nourriture, de vêtements et de meubles qui sont ensuite offerts à prix modique aux personnes vulnérables afin de leur venir en aide.
Le docteur du livre	Sainte-Marie	Cette entreprise s'affaire à réparer des livres usagés afin de prolonger leur durée de vie ou de leur en offrir une deuxième. Elle contribue ainsi à orienter les citoyens vers le réemploi plutôt que l'achat d'articles neufs.
Thibodeau Service		Cette entreprise effectue la réparation d'électroménagers; laveuse, réfrigérateur, lave-vaisselle, congélateur, sècheuse, micro-ondes, cuisinière, etc.

Il y a aussi un bon nombre d'organismes et d'entreprises qui offrent des services en GMR à la population de la MRC, mais qui ont leurs bureaux principaux à l'extérieur du territoire. Le Tableau 21 en présente une brève description.

Tableau 21 : Principaux intervenants en GMR - Hors-MRC

Organisme	Municipalité	Description
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Lévis	Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCCFP. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s'implique entre autres dans l'élaboration de mesures de sensibilisation.
Société VIA		Cette entreprise d'économie sociale gère plusieurs centres de tri, dont ceux de Québec, de Lévis et de Rivière-du-Loup. Outre le traitement de plus de 100 000 tonnes de matières recyclables par année, l'entreprise a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
GFL	Québec	Cette entreprise effectue les collectes de déchets de plusieurs municipalités de la MRC. Elle gère également des écocentres, dont celui de Sainte-Marie, et des centres de tri de résidus de CRD dans l'ensemble du Québec.
Viridis Environnement	Saint-Appolinaire	Cette firme offre des services-conseils pour le milieu agricole et les municipalités. Elle gère entre autres des projets d'épandage des boues municipales. Viridis est également partenaire du CRTMO.
AgriRÉCUP	Saint-Bruno	L'industrie des produits agricoles a créé cet OBNL, à l'échelle du Canada, afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). AgriRÉCUP travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.
Moisson Beauce	Saint-Georges	Cet OBNL intervient auprès de diverses entreprises, comme les marchés d'alimentation, afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments.
Englobe	Saint-Henri	Englobe opère, dans la MRC voisine de Bellechasse, une plateforme de compostage qui traite des résidus alimentaires, des résidus verts et des boues municipales provenant de diverses municipalités de la région de Chaudière-Appalaches.
Félix Guay	Saint-Sylvestre	Cette entreprise effectue la récupération des halocarbures dans la région de Chaudières-Appalaches. Ces produits sont contenus notamment dans les appareils de réfrigération et de climatisation.
Sanitaire Fortier	Thetford Mines	L'entreprise exécute un grand nombre de contrats de collecte et de transport dans la région de Chaudière-Appalaches. Dans la MRC, Sanitaire Fortier effectue l'ensemble des collectes des matières recyclables et les collectes de déchets de plusieurs municipalités. De plus, Sanitaire Fortier gère deux centres de tri des résidus CRD situés respectivement à Saint-George-de-Beauce et à Thetford Mines. Enfin, l'entreprise est partenaire, avec Viridis, du Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines.

Le Tableau 22 indique, de façon plus précise, la localisation des intervenants parmi les différentes municipalités.

Tableau 22 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région

Secteur d'intervention	MRC	Frampton	Saint-Bernard	Saint-Elzéar	Saint-Isidore	Sainte-Hénédine	Sainte-Marguerite	Sainte-Marie	Saints-Anges	Scott	Vallée-Jonction	Total MRC	Hors MRC
Mesures d'ISÉ	1	1		1				2			1	6	1
Réemploi et réduction à la source		1						3				4	
Récupération et valorisation		1	1		1			7				10	3
Élimination		1										1	
Collecte et transport								3				3	2
Récupération de métaux	2				1			1			1	5	3

4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les services en gestion des matières résiduelles tendent à se diversifier. À partir d'une simple collecte de déchets, les organismes municipaux offrent maintenant des services englobant les matières recyclables, les résidus verts et les écocentres. Cette section en présente les principaux volets pour les municipalités couvertes par le PGMR (excluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon).

4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

Des efforts croissants sont mis sur la mise en place de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans la MRC. La plus répandue est sans contredit l'utilisation des sites internet municipaux afin d'informer les citoyens sur les collectes de matières résiduelles et les écocentres. Certaines municipalités vont plus loin en mettant l'accent sur l'importance de l'herbicyclage et du feuillicyclage, autant sur leur site web que dans des journaux locaux, comme le P'tit journal de Frampton, Le Placoteux de Saint-Anges, le journal mensuel de Sainte-Hénédine et le journal municipal de Saint-Isidore.

La municipalité de Saint-Elzéar a pris les devants en affichant des informations concernant la gestion des matières résiduelles sur des panneaux numériques et en organisant des séances d'information sur le compostage pour ses citoyens. Saint-Isidore a quant à elle opté pour l'utilisation de sa page Facebook afin d'informer, de sensibiliser et d'éduquer ses citoyens sur l'importance du tri des matières résiduelles à la source.

La MRC a par ailleurs entrepris la distribution de dépliants informatifs auprès des citoyens afin de les informer sur les ressources disponibles en gestion des matières résiduelles, notamment pour ce qui a trait à la gestion des résidus de CRD.

4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les modes de collectes et d'apport volontaire embrassent désormais un plus grand nombre de matières. Si la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants est établie partout, la moitié des municipalités a également des collectes de résidus verts.

De façon générale, les ICI participent aux collectes municipales, soit en bacs ou en conteneurs. Quelques ICI, habituellement de grandes industries, ont toutefois leur propre système de gestion des matières résiduelles.

4.2.1 Gestion des matières recyclables

La MRC est responsable de la collecte, du transport et du tri des matières recyclables pour les 10 municipalités. L'entreprise Sanitaire Fortier, qui a obtenu le contrat de collecte et de transport, effectue la collecte sélective pour les résidences et les ICI, en bacs ou en conteneurs. La collecte des bacs est effectuée aux deux semaines tandis que celle des conteneurs est hebdomadaire. Ces matières sont transportées directement au centre de tri de la Société VIA, à Lévis. Le [Tableau 23](#) indique, par municipalité, la fréquence de collecte et le nombre d'unités d'occupation desservies.

De plus, des organismes comme le Groupe Aptas effectuent des collectes dédiées de carton auprès des entreprises. De son côté, Environek récupère les tubulures d'érablières récoltées par apport volontaire à l'écocentre régional de Sainte-Marie. Enfin, les contenants et les emballages des exploitations agricoles peuvent être déposés à la Coopérative Avantis de Sainte-Hénédine grâce à l'organisme agriRÉCUP.

4.2.2 Gestion des déchets

La collecte et le transport des déchets relève de chacune des municipalités. C'est pourquoi la fréquence de collecte est variable, soit de 32 à 29 collectes par année (voir le [Tableau 23](#)). Les déchets sont habituellement collectés de façon hebdomadaire en été, et aux deux semaines en hiver. Deux entreprises se partagent le marché de la collecte et du transport des déchets: GFL et Sanitaire Fortier.

Comme la collecte est mécanisée, le dépôt de sacs de déchets à côté du bac est interdit. En outre, des municipalités, comme Sainte-Hénédine, interdisent le dépôt de résidus de CRD dans le bac à déchets afin de favoriser leur apport à l'écocentre.

L'ensemble des déchets, incluant ceux des ICI, sont acheminés au LET de Frampton. La grande majorité des ICI sont intégrés à la collecte municipale; en revanche, 17 grandes entreprises ont des contrats privés.

Tableau 23 : Collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables

Municipalité	Nombre annuel de collectes		Unité d'occupation - Résidentiel					Unités d'occu- pation ICI
			Permanent				Saison- nières	
	Déchets	Recyclables	Unifamili- ales	2 à 9 logements	10 et plus logements	Maisons mobiles		
Frampton	37	26	494	47	10	9	126	23
Saint-Bernard	36	26	765	70	10	3	64	121
Saint-Elzéar	34	26	782	96	13	10	51	82
Saint-Isidore	39	26	979	112	30	52	50	78
Sainte- Hénédine	34	26	407	42	11	1	8	34
Sainte- Marguerite	33	26	356	57	10	5	70	64
Sainte-Marie	39	26	4 025	1 514	266	69	78	205
Saints-Anges	39	26	384	38	10	2	61	20
Scott	33	26	870	160	43	51	80	71
Vallée- Jonction	32	26	660	182	12	1	34	55
TOTAL			9 722	2 318	415	203	622	753

4.2.3 Gestion des matières organiques

Comme il n'y pas de collecte des résidus alimentaires pour l'instant, la gestion touche principalement les résidus verts, comme les rognures de gazon, les feuilles mortes et les sapins de Noël. En outre, deux municipalités continuent d'encourager le compostage domestique par le biais d'une subvention à l'achat.

Collecte des résidus alimentaires

La MRC maintient les efforts pour étendre les pratiques du compostage domestique. En outre, les municipalités de Saint-Elzéar et de Vallée-Jonction poursuivent d'ailleurs leur programme de subvention à l'achat d'un composteur domestique.

En parallèle, la MRC planifie la collecte de porte en porte des matières organiques, en particulier les résidus alimentaires. En effet, les ménages seront invités à mettre leurs résidus alimentaires dans un sac de polyéthylène ou un sac compostable étanche et à le déposer dans le bac à déchets. Après la collecte et le transport, une installation de tri robotisé, adjacente au LET de Frampton, permettra d'identifier les sacs de résidus alimentaires et d'en retirer les matières organiques. Par la suite, ces derniers seront acheminés en vrac à la future plateforme de compostage de Frampton. Si des sacs compostables sont utilisés, ils seront compostés avec les matières organiques tandis les déchets seront enfouis au LET. Ils seront recyclés si des sacs de polyéthylène sont utilisés et que cette option est possible et viable.

Collecte des résidus verts

Afin de favoriser l'herbicyclage (recyclage des rognures de gazon sur place), la municipalité de Saint-Bernard offrait une subvention à l'achat des lames déchiqueteuses pour les tondeuses. Du reste, cinq municipalités offrent des collectes de résidus verts, principalement des rognures de gazon et des feuilles mortes, durant l'été et l'automne. Dans le cas de la Ville de Sainte-Marie, par exemple, il s'agit d'une collecte hebdomadaire de mai à novembre.

Les résidus verts sont également acceptés à l'écocentre régional situé à Sainte-Marie. Les matières organiques sont acheminées vers des lieux de compostage comme la plateforme Englobe, à Saint-Henri.

Gestion des branches et des arbres de Noël

Plusieurs municipalités acceptent les branches de petite taille dans la collecte des résidus verts. Du reste, les branches peuvent être déposées à l'écocentre régional situé à Sainte-Marie ainsi qu'aux points de dépôts municipaux.

Pour ce qui est des arbres de Noël, la MRC organise une collecte annuelle. Pour l'occasion, les 10 municipalités établissent un point de dépôt temporaire, après le temps des Fêtes.

4.2.4 Gestion des boues

Les boues municipales peuvent être des boues de station d'épuration ou de fosses septiques. Les premières relèvent des municipalités qui opèrent les stations d'épuration des eaux usées. Cependant, la gestion des boues de fosses septiques relève de la MRC.

Boues de stations d'épuration

Des stations d'épuration des eaux usées se trouvent dans neuf des 10 municipalités. Pour huit municipalités, il s'agit de stations à étangs aérés dont les boues sont vidangées, en général, à des intervalles de 5 à 15 ans. Aucun de ces étangs aérés n'a été vidangé en 2019.

De son côté, la municipalité de Saint-Bernard a une station mécanisée fonctionnant avec un procédé de boues activées. Les boues des stations mécanisées sont habituellement vidangées en continu. Pour la station de Saint-Bernard, ces boues ont été entreposées dans des lits de séchage. Elles seront vraisemblablement valorisées en épandage agricole au terme de ce processus.

La municipalité de Vallée-Jonction n'a pas de station de traitement. Le Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce en assure le conditionnement et le recyclage.

Boues de fosses septiques

La MRC gère le programme de vidange, de transport et de valorisation des boues de fosses septique : cela comprend l'émission de permis pour l'installation d'une fosse septique et le calendrier des vidanges, soit aux deux ans; ainsi, la moitié des fosses de la MRC, environ 1750, sont vidées chaque année (pour les résidences saisonnières, les fosses doivent être vidées tous les quatre ans).

Un contrat est octroyé à une entreprise spécialisée qui effectue les vidanges sur l'ensemble du territoire : il s'agit des Entreprises Claude Boutin. La municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a adhéré en 2018 aux services de la MRC concernant la vidange des fosses septiques. Toutes les boues vidangées sont valorisées par Viridis Environnement en épandage dans les exploitations agricoles de la MRC voisine de Lotbinière.

4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD

La plupart des municipalités offrent, en vertu du contrat avec le transporteur de déchets, des collectes dédiées d'encombrants. Ces collectes, visant par exemple les meubles, les électroménagers et les articles de sports, ont lieu d'une à trois fois par année. Comme ces matières sont recueillies par des camions compacteurs à déchets, elles ne sont pas valorisées.

Les matériaux de construction ne sont pas acceptés dans les collectes d'encombrants. Ceux-ci doivent être apportés à l'écocentre. D'ailleurs, la MRC privilégie l'apport volontaire des encombrants aux écocentres afin d'en faciliter la valorisation. C'est notamment le cas des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation ainsi que les autres appareils électroménagers qui feront bientôt l'objet d'une REP.

4.2.6 Autres programmes de gestion

Les écocentres de la MRC acceptent également des matières recyclables non admises à la collecte sélective, comme les bouchons de liège.

Le Tableau 24 présente les programmes de subvention offerts de même que d'autres initiatives en GMR des municipalités de la MRC.

Tableau 24 : Programmes de subvention et autres initiatives en GMR

Municipalité	Programme de subvention pour l'achat de produits écologiques	Autres
Frampton	Couches lavables	Corvée de nettoyage
Saint-Bernard	Lames déchiqueteuses pour la pelouse (2016)	
Saint-Elzéar	Composteur domestique	Ménage des fossés
Saint-Isidore	Couches lavables	
Sainte-Hénédine	Couches lavables	Journée de nettoyage
Sainte-Marie	Couches lavables	
Saints-Anges		Corvée de nettoyage
Vallée-Jonction	Composteur domestique	

Textiles

Plusieurs entreprises et organismes servent de points de dépôt pour Entraide diabétique du Québec, un OBNL qui peut ainsi générer des revenus avec la revente de vêtements ou de tissus.

Tableau 25 : Points de dépôts pour les textiles

Point de dépôt	Municipalité	Adresse
Garage municipal	Vallée-Jonction	115, Route 112
Écocentre régional	Sainte-Marie	1690, boul. Vachon Nord
Le Dépôt Coin		360, rue Cameron
Pharmacie Jean-Coutu		760, boul. Vachon Nord
Supermarché Maxi		1030, boul. Vachon Nord

RDD et produits visés par une REP

Les RDD doivent être apportés à un écocentre. S'il s'agit d'un produit couvert par la REP, les deux écocentres et un grand nombre de points de dépôt peuvent les accueillir (voir l'ANNEXE 3).

Réduction à la source

La MRC s'affiche comme un acteur important dans la réduction des quantités de matières résiduelles générées. Ces initiatives passent notamment par sa vision « Ensemble vers le Zéro déchet ». Plusieurs ICI se sont également démarqués à cet égard.



Tableau 26 : Initiatives « Zéro déchet » des organismes municipaux et des ICI

Acteurs	Durée	Description de l'initiative
MRC Municipalités	En continu	« Ensemble vers le zéro déchet » a pour objectif de changer progressivement les comportements pour réduire les quantités de déchets à travers l'éducation et la sensibilisation
ICI	En continu	« Circuit Zéro Déchet » regroupe sur son site web les commerces offrant à la clientèle des solutions pour réduire les déchets lors des achats, par exemple l'utilisation des contenants réutilisables
ICI	En continu	« Astuces nature » offre des produits en vrac aux citoyens
MRC	2021-2022	Le projet Économie circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière a pour objectif d'accompagner les entreprises locales dans leur recherche de partenaires pour créer des symbioses industrielles dans les MRC de La Nouvelle-Beauce, Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan, de Lotbinière et des Appalaches.

4.3 COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

Cette synthèse donne un aperçu des coûts assumés pour les ménages résidentiels et les ICI pour leurs services de gestion des matières recyclables et des déchets. Le calcul est fondé sur les coûts fournis par la MRC et les diverses municipalités. Les données concernant les coûts de collecte et de transport des déchets doivent être interprétés avec davantage de précaution en raison de la diversité des municipalités concernées et le fait que plusieurs d'entre elles ont fourni des données touchant les années 2020 ou 2021 (plutôt que 2019). Par ailleurs, le coût par habitant est calculé en fonction de la population équivalente de la MRC (voir Tableau 4). Bien que les coûts des ICI qui font partie des collectes municipales soient comptabilisés, ceux-ci ne sont pas compris dans la population, ce qui peut donner pour effet de gonfler le coût par habitant.

Le Tableau 27 montre, pour les matières recyclables, des coûts de collecte et de transport à 19 \$ par habitant et des coûts 4\$ par habitant pour le tri. Globalement, donc, les coûts de collecte, de transport et de tri de la MRC se situeraient légèrement sous la moyenne québécoise¹¹.

En raison du tonnage beaucoup plus important de déchets, leurs coûts de gestion, par habitant, sont beaucoup plus élevés que ceux des matières recyclables. À l'inverse de ces dernières, toutefois, les coûts de collecte et de transport des déchets sont moindres que ceux de leur traitement (élimination). À cet égard, il faut noter que les coûts de collecte des encombrants sont souvent incorporés à ceux des déchets.

¹¹ RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

Les coûts par habitant de collecte, de transport et d'élimination des déchets, pour la MRC, sont plus élevés que la moyenne des six MRC évaluées dans le cadre du projet de PGMR collaboratifs. Le grand nombre d'ICI dans la MRC, dont la plus grande partie sont intégrés aux collectes municipales, constituent l'explication la plus plausible pour expliquer cet écart.

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles, telle la redevance à l'élimination et la compensation pour les coûts de collecte sélective sont détaillés à la Section 7.4.2 ainsi qu'à l'Annexe 8.

Tableau 27 : Coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (2019)

Résidentiel et ICI	Coût global (\$)	Tonnes (t)	Coût/ tonne (\$/t)	Coût/ u. o. (\$/u. o.)	Coût/ habitant (\$/hab.)
Collecte et transport des matières recyclables	583 311	3450	169	43	19
Tri et conditionnement des recyclables	109 010	3450	32	8	4
Sous-total : Recyclables	692 321	3450	201	51	22
Revenus : régime de compensation pour la collecte sélective	688 859	3450	200	50,5	22
Total : Recyclables	3 462	3450	1,00	0,25	0,11
Collecte et transport des déchets*	1 826 653	15 204	120	130	58
Élimination des déchets**	1 664 810	15 204	110	119	53
Sous-total : Déchets	3 491 463	15 204	230	290	111
TOTAL DE LA MRC***	3 494 925 \$	18 654 t	187 \$/t	256 \$/u. o.	112 \$/hab

* Coûts des années 2020 ou 2021 fournis par certaines municipalités (au lieu de 2019)

** Excluant la redevance à l'élimination du MELCCFP

*** Excluant la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

La MRC tire également des revenus de ses activités en gestion des matières résiduelles. Ces revenus sont présentés à la section 7.4.2 ainsi qu'à l'ANNEXE 8.

5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément d'examiner les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'ANNEXE 4.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019, car la GMR de 2020 a vraisemblablement été affectée par la pandémie de la COVID-19. Ce choix porte toutefois à conséquence pour la MRC, en raison des inondations qui ont touché plusieurs municipalités en 2019.

Les quantités de matières résiduelles de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ne sont pas comptabilisées dans cet inventaire.

5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD. L'ensemble des sources d'information utilisées pour les différentes sections de l'inventaire sont indiquées au Tableau 38.

5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 28 montre l'importance des secteurs des ICI et des résidus de CRD dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 88 % du tonnage généré et 92 % du tonnage récupéré (en excluant les boues municipales). Les données du secteur résidentiel proviennent de la MRC et des municipalités. En ce qui concerne les données du secteur des ICI et des résidus de CRD, il s'agit d'estimations réalisées grâce à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC en raison de l'absence de données pour ces secteurs.

Tableau 28 : Bilan sommaire de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC (sans les boues)

Secteur	Quantité (t)			Taux de mise en valeur	Taux d'élimination (kg/hab./an)
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	5 883 t	6 292 t	12 176 t	48 %	202
ICI	42 172 t	9 570 t	51 742 t	82 %	307
CRD	25 064 t	9 429 t	34 493 t	73 %	303
TOTAL	73 119 t	25 291 t	98 411 t	74 %	813

La Figure 3 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, ne représente que 12 % du tonnage des matières générées.

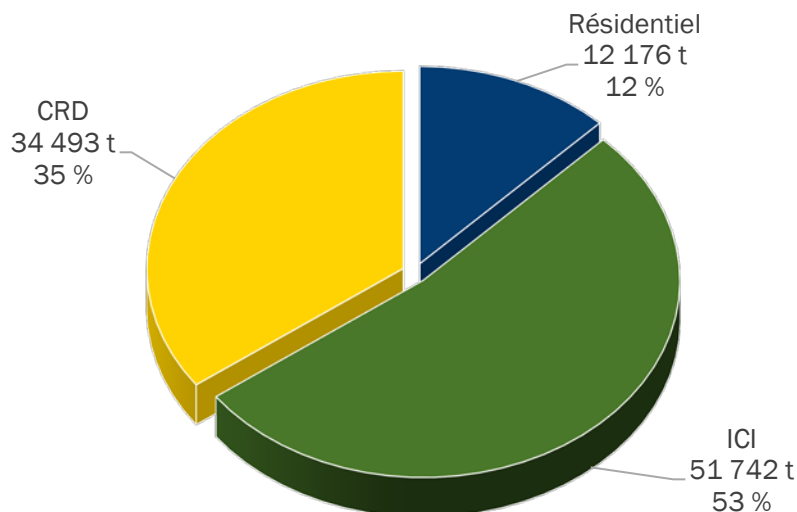


Figure 3 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans les boues)

La Figure 4 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières. On note, dans la récupération des matières organiques, le rôle prépondérant de l'industrie agroalimentaire.

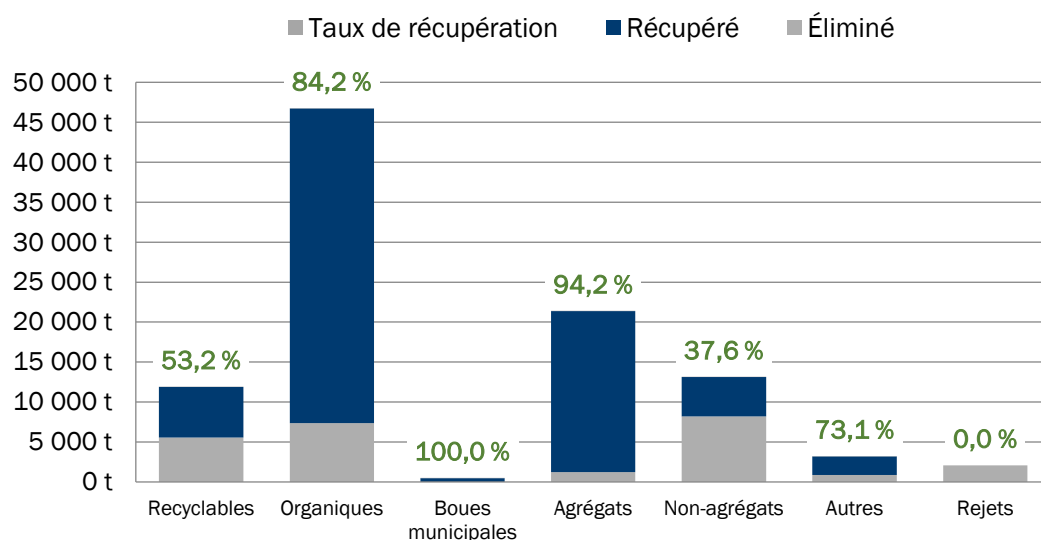


Figure 4 : Estimation des matières générées, récupérées et éliminées dans la MRC

Le Tableau 29 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 74 % en 2019.

Tableau 29 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Catégorie de matière résiduelle	Quantité (t)			Taux de mise en valeur
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et Carton	4 683 t	2 818 t	7 501 t	62 %
Métal	407 t	439 t	846 t	48 %
Plastique	577 t	1 817 t	2 394 t	24 %
Verre	662 t	495 t	1 158 t	57 %
TOTAL recyclables	6 329 t	5 570 t	11 899 t	53 %
Industries de transformation agroalimentaire	38 766 t	800 t	39 566 t	98 %
Résidus verts	473 t	1 232 t	1 705 t	28 %
Résidus alimentaires	143 t	3 551 t	3 693 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	1 780 t	1 780 t	0 %
TOTAL organiques	39 382 t	7 362 t	46 744 t	84 %
Agrégats	20 125 t	1 242 t	21 367 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	4 939 t	8 187 t	13 126 t	38 %
TOTAL résidus CRD	25 064 t	9 429 t	34 493 t	73 %
RDD	15 t	83 t	98 t	15 %
Encombrants	688 t	128 t	816 t	84 %
Autres résidus	1 656 t	2 704 t	4 360 t	38 %
TOTAL (sans boues)	73 134 t	25 276 t	98 411 t	74 %
Boues municipales	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.	100 %
TOTAL (avec boues)	73 609 t	25 291 t	98 901 t	74 %

5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC, on note des changements importants entre 2013 et 2019:

- Tout d'abord, selon les estimations de l'Outil d'inventaire, une forte augmentation des quantités générées (250 %), passant de 32 700 à 98 411 tonnes. Ceci est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'activité économique;
- Les quantités générées au niveau résidentiel sont demeurées stables, d'après les données fournies par les municipalités, à un peu plus de 12 000 tonnes (sans les boues). Du côté des boues, la quantité de boues de fosses septiques était beaucoup plus significative en 2013, mais à un taux de siccité de 4 %. En ramenant leur taux de siccité à 20 %, la différence s'atténue (551 tonnes en 2013, contre 490 en 2019).

- Les quantités générées par les ICI ont plus que triplé d'après les estimations de l'Outil d'inventaire. En effet, la quantité générée est passée de 14 976 à 51 742 tonnes entre 2013 et 2019. À cet égard, l'essor de l'industrie agroalimentaire constitue assurément un facteur. De plus, la méthode de calcul utilisée pour l'année 2013 avait pour but de pondérer l'importance des boues agroalimentaires, leur attribuant ainsi une quantité moindre que celle de l'Outil. Il faut préciser, de surcroît, que les données obtenues par le biais de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations, faute de données réelles du secteur des ICI.
- Les quantités de débris de CRD générés auraient plus que décuplé, selon les estimations de l'Outil d'inventaire, passant de 2 504 à 34 496 tonnes entre 2013 et 2019. Cette explosion apparente des quantités peut être attribuée, en partie, à l'essor du secteur de la construction ainsi qu'aux efforts de reconstruction qui ont suivi les inondations de 2018 et de 2019. Ce sinistre a engendré 2274 tonnes de résidus de démolition éliminées en 2019, soit l'équivalent de 73 kg par habitant. De plus, il faut noter que, selon le PGMR de 2016, l'Outil d'inventaire n'a pas été utilisé pour estimer la quantité générée par le secteur des résidus de CRD de l'année 2013. En appliquant l'Outil aux données de 2013, cela donne une quantité générée de 24 300 tonnes pour le secteur des résidus de CRD, un poids plus comparable à la quantité estimée pour 2019.

Tableau 30 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2013	15 218 t	14 976 t	2 504 t*	32 698 t
2019	12 666 t	51 742 t	34 493 t	98 901 t
Écart (t)	-2 552 t	36 766 t	31 989 t	66 203 t
Écart (%)	-17 %	245 %	1 278 %	202 %

* Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC non utilisé en 2013.

Élimination des matières résiduelles

La comparaison interannuelle des quantités éliminées est basée sur les données d'élimination du MELCCFP. Il faut noter que ces dernières ne comprennent pas les rejets de écocentres, ni ceux des centres de tri de matières recyclables ou des résidus de CRD, ni les rejets des centres de compostage, ni les boues.

Selon les données du MELCCFP, les quantités éliminées par le secteur résidentiel ont baissé de 32 kg par habitant, entre 2013 et 2019, tandis que celles du secteur des ICI se trouvent en hausse de 70 kg par habitant pour la même période (voir la Figure 5). Pour sa part, le secteur des résidus de CRD, qui n'affichait aucun déchet en 2013, éliminait 95 kg par habitant en 2019.

La combinaison des trois secteurs donne une augmentation des quantités éliminées de 133 kg par habitant entre 2013 et 2019. C'est ainsi que l'élimination par habitant se chiffre à 687 tonnes en 2019. Cette hausse peut être expliquée en partie par les investissements découlant de l'essor économique de la MRC.

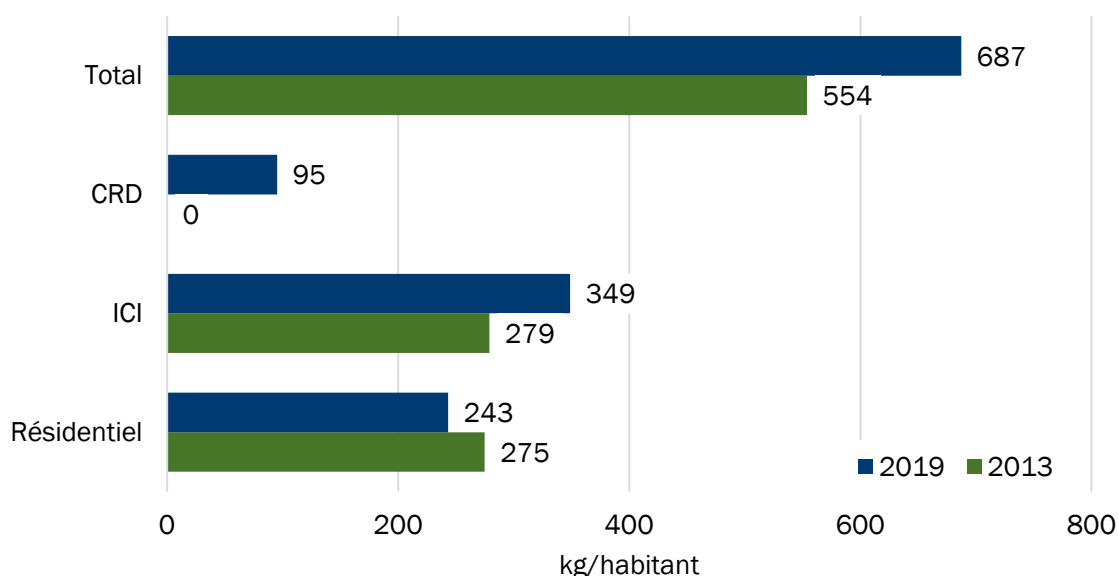


Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (kg/hab)

Par ailleurs, la Figure 6 illustre l'impact des inondations sur les quantités éliminées par habitant. En retirant les matières résiduelles éliminées imputables aux inondations des secteurs résidentiel et ICI, la quantité éliminée serait plutôt de 614 kg par habitant en 2019.

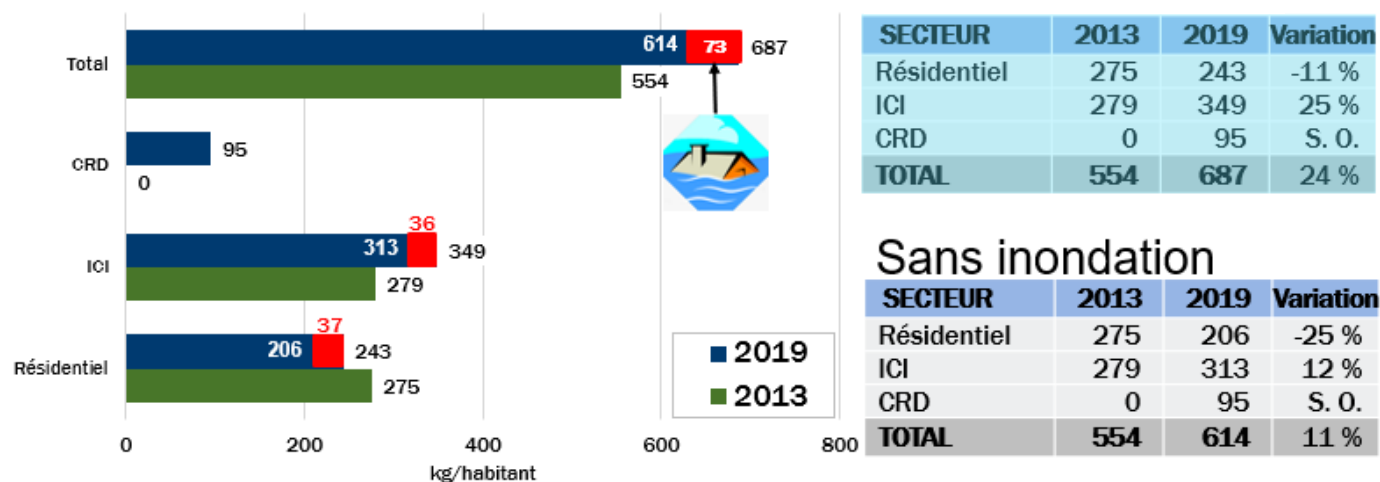
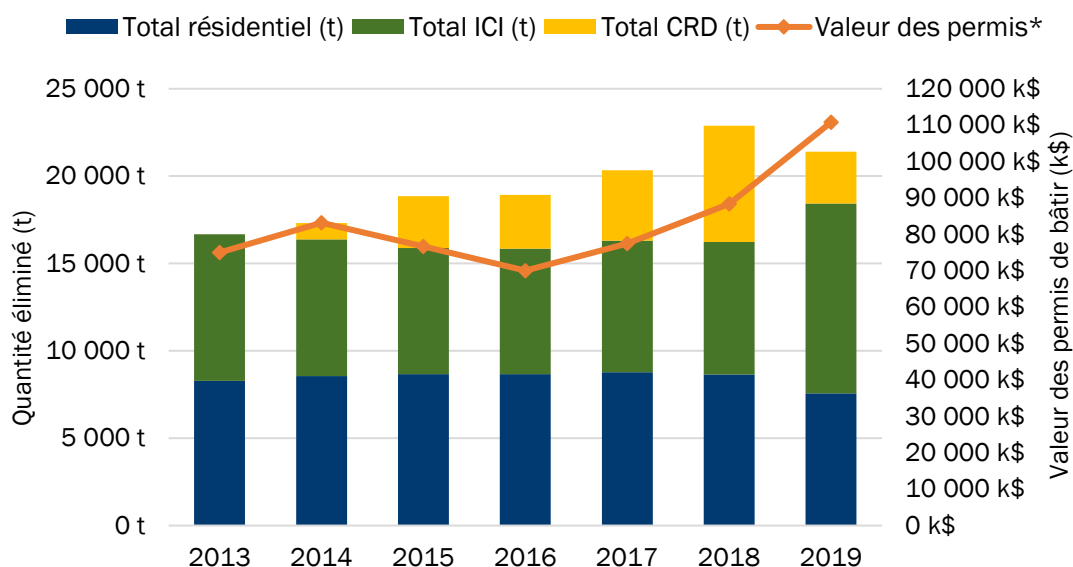


Figure 6: Impact des inondations sur les quantités éliminées

La Figure 7 et le Tableau 31, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées, d'après les données du MELCCFP, depuis 2013. Pour les résidus de CRD, il est possible de comparer les quantités avec la valeur de permis de construction émis durant l'année en cause. Ainsi, on note un recul des quantités éliminées par ce secteur, en 2019, après le pic de l'année 2018. Quant aux résidus éliminés par le secteur des ICI, ils ont atteint un sommet en 2019. À cet égard, il faut garder en tête l'effet des inondations sur les quantités éliminées (Figure 6).



* Les valeurs des permis de bâtir incluent celles de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction

Source : MELCCFP et ISQ

Tableau 31 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	243	349	95	687
2018	277	243	213	733
2017	281	241	129	650
2016	283	234	100	618
2015	285	237	98	620
2014	283	258	31	571
2013	275	279	0	554

Source : MELCCFP et ISQ

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année.

Matières de recouvrement journalières

Le Plan d'action 2019-2024 comprend une cible qui vise à réduire de 10 % d'ici 2024 la quantité de matériaux alternatifs utilisés en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés) par rapport au total de 2015. La SVMQ, quant à elle, vise à ce que l'utilisation de quantités excessives de matériaux de recouvrement soit évitée dans les lieux d'enfouissement. Le tableau suivant

démontre une réduction de 1 555 t pour l'utilisation de matières de recouvrement entre 2015 et 2019, mais qui représente en réalité une augmentation de 4 % relatif aux déchets enfouis. Toutefois, une presse à déchets sera installée en 2024 pour disposer des déchets en ballots, réduisant significativement la problématique des vents pouvant emporter les matières et de l'accès des animaux sauvages aux matières organiques. Il est prévu de réduire de 30 % les matières de recouvrement nécessaires.

Tableau 32 : Utilisation de matières de recouvrement (2015 vs 2019)

Année	Matières de recouvrement	Déchets enfouis*	Ratio (kg recouvrement/kg déchets)
2015	9 200 t	32 309 t	28 %
2019	7 645 t	27 009 t	32 %

*En provenance des MRC de La Nouvelle-Beauce et Beauce-Centre

Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 33 compare la performance en récupération de la MRC en 2013 et 2019, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération. Pour les matières recyclables, le Plan d'action 2019-2024 fixe une cible de récupération de 75% d'ici 2023. Bien que la performance de la MRC se soit légèrement améliorée à cet égard, elle demeure bien en-deçà de l'objectif. Du côté des matières organiques, le taux de récupération a plus que triplé et a dépassé la cible de récupération de 60 % d'ici 2023; toutefois, ce rendement est largement dû à la contribution des grandes industries agroalimentaires, la performance du secteur résidentiel demeurant faible. En outre, la performance en récupération des résidus de CRD est toujours bonne, bien que la récupération des résidus non-agrégats, comme le bois, le gypse ou les bardeaux d'asphalte, aient apparemment reculé depuis 2013.

Tableau 33 : Taux de mise en valeur global de la MRC en 2013 et en 2019

Matière résiduelle	Objectif du plan d'action 2011-2015	Taux de mise en valeur MRC 2013	Objectif du plan d'action 2019-2024	Taux de mise en valeur MRC 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	50 %	75 %	53 %
Matière organique	60 %	27 %	60 %	84 %
Boues municipales	60 %	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	73 %
<i>Béton, brique, asphalte*</i>	80 %	94 %	70%	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD*</i>	70 %	46 %	70%	38 %

*Sous-catégorie des résidus de CRD

En somme, un effort significatif sera requis pour atteindre les cibles gouvernementales concernant les matières recyclables. Il en est de même pour la performance du secteur résidentiel concernant le recyclage des matières organiques. Enfin, la bonne performance dans la récupération des agrégats (béton, brique, asphalte) ne doit pas masquer les difficultés dans la récupération des résidus autres que les agrégats. On constate une baisse du taux de récupération des autres résidus de CRD en 2019, probablement en lien avec les importantes démolitions liées aux inondations avec Plusieurs matières recyclables ont été éliminées.

Il faut rappeler, en ce qui concerne les secteurs des ICI et des résidus de CRD, que les données résultent des estimations de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. À mesure que les connaissances de ces secteurs s'amélioreront, des écarts avec les estimations pourraient être observées.

5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités et de la MRC. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées. Pour les matières plus difficiles à quantifier, les résultats de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentiel en 2020 de la MRC de L'Islet ont servi d'étalon de mesure (avec l'autorisation de la MRC).

5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 34 présentent la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, en 2019 les ménages ont valorisé 48 % de leurs matières 50 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

Tableau 34 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019

Matière résiduelle	Récupéré	Éliminé	Généré	Mise en valeur
Papier et carton	2 027 t	403 t	2 430 t	83 %
Métal	126 t	109 t	235 t	54 %
Plastique	318 t	528 t	847 t	38 %
Verre	531 t	167 t	698 t	76 %
TOTAL collecte sélective	3 002 t	1 207 t	4 210 t	71 %
Résidus verts	473 t	971 t	1 444 t	33 %
Résidus alimentaires	73 t	1 801 t	1 874 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	1 402 t	1 402 t	0 %
TOTAL organiques	546 t	4 173 t	4 719 t	12 %
Véhicules hors d'usage	1 457 t	0 t	1 457 t	100 %
Textiles	190 t	286 t	475 t	40 %
Rejets centre de tri	0 t	333 t	333 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	21 t	21 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	15 t	83 t	98 t	15 %
Encombrants métalliques	687 t	60 t	747 t	92 %
Encombrants non-métalliques et autres	1 t	68 t	68 t	1 %
Balayures de rue	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus ultimes	0 t	48 t	48 t	0 %
SOUS-TOTAL (sans boues)	5 898 t	6 277 t	12 176 t	48 %

Matière résiduelle	Récupéré	Éliminé	Généré	Mise en valeur
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.	S.O.
Biosolides de fosses septiques (BFS)	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.	100 %
TOTAL boues	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.	100 %
GRAND-TOTAL (avec boues)	6 388 t	6 277 t	12 666 t	50 %

La Figure 8, ci-dessous, montre les catégories de matières générées les plus significatives pour le secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les véhicules hors usage.

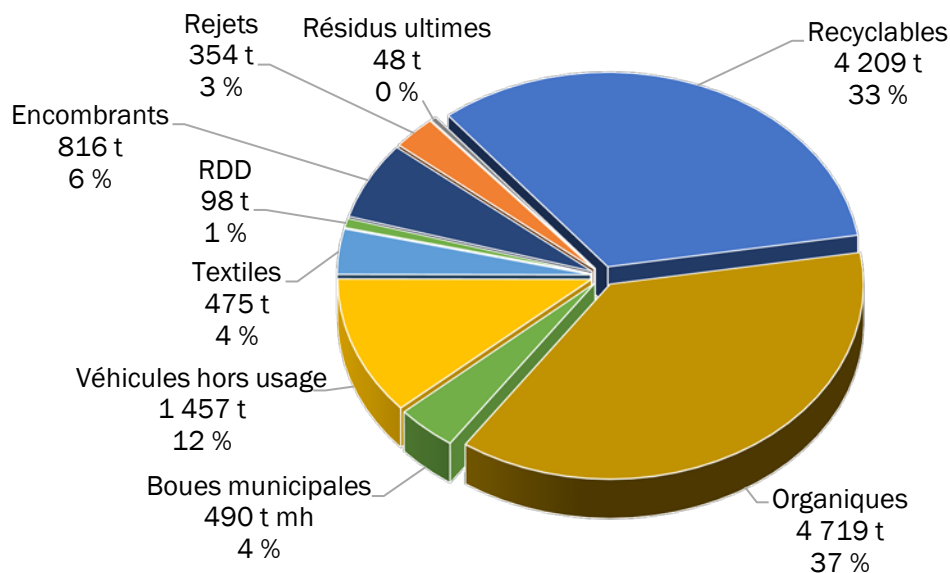


Figure 8 : Importance des matières dans les quantités générées du secteur résidentiel

De plus, le Tableau 35 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour les pneus usés et les contenants consignés. Comme dans le PGMR de 2016, et suivant les directives du Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC, ces matières ne sont pas incluses dans les quantités globales de l'inventaire.

Tableau 35 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

Matière résiduelle	Récupéré	Éliminé	Généré	Mise en valeur
Pneus	585 t	0 t	585 t	100 %
Contenants consignés	158 t	88 t	246 t	64 %
Aluminium	66 t	27 t	93 t	70 %
Plastique	16 t	9 t	25 t	65 %
Verre	76 t	52 t	127 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables approchant de la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

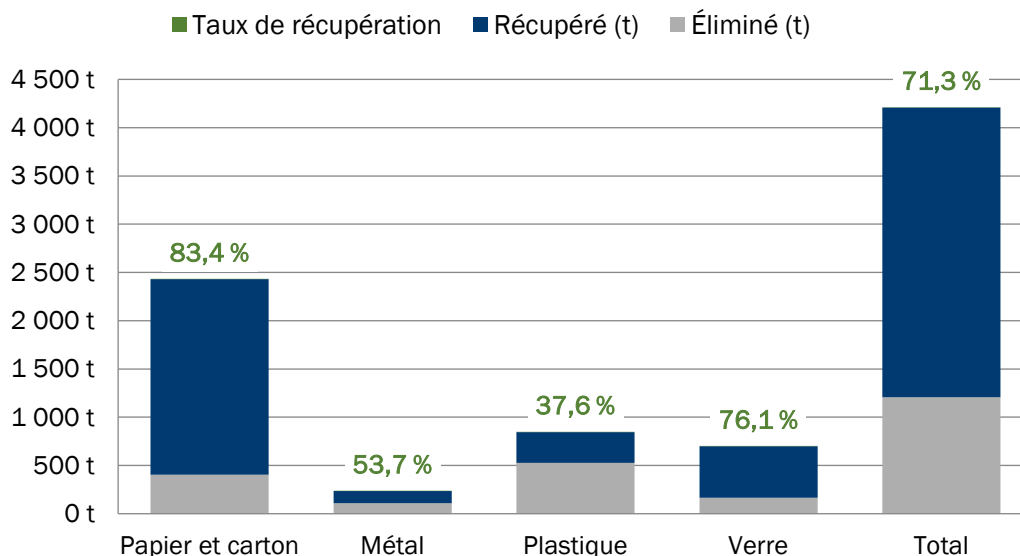


Figure 9: Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération – Secteur RÉSIDENTIEL

Les taux de récupération des différentes matières organiques résultent des matières recyclées par l'apport volontaire et le compostage domestique en l'absence de collecte de porte en porte des résidus alimentaires. De plus, les initiatives de collecte ou d'apport volontaire des résidus verts ont obtenu un certain succès, comme l'indique la Figure 10.

Pour les arbres de Noël, comme toutes les municipalités ont un point de dépôt, il est vraisemblable que le taux de récupération soit élevé. Pour les autres résidus verts, les taux de récupération affichés dans la caractérisation de la MRC de L'Islet et dans l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été pris en compte.

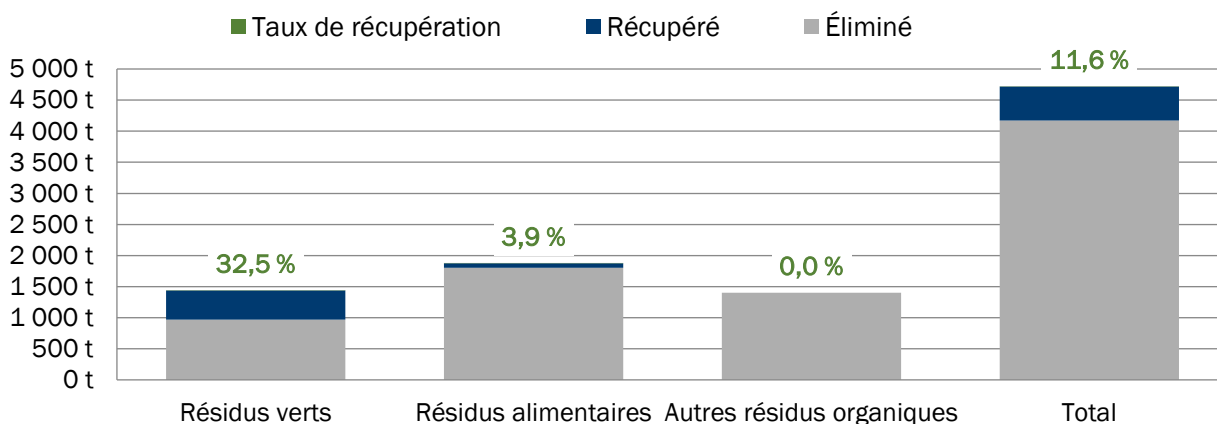


Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 11, l'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole. Du côté des stations d'épuration, il n'y a pas eu de vidange en 2019, sauf à la station mécanisée de Saint-Bernard en 2019; ces boues ne sont toutefois pas comptabilisées, car elles sont traitées dans des lits de séchage en attendant leur valorisation.

En 2019, c'est donc 490 tonnes de matière humide (t. m. h.) de boues qui ont été générées, puis récupérées. Les quantités de boues sont établies à une siccité de 20 %.

Au cours de la période d'application du projet de PGMR 2023-2029, les municipalités de Frampton, de Saint-Isidore et de Scott prévoient procéder à la vidange de leurs étangs aérés.

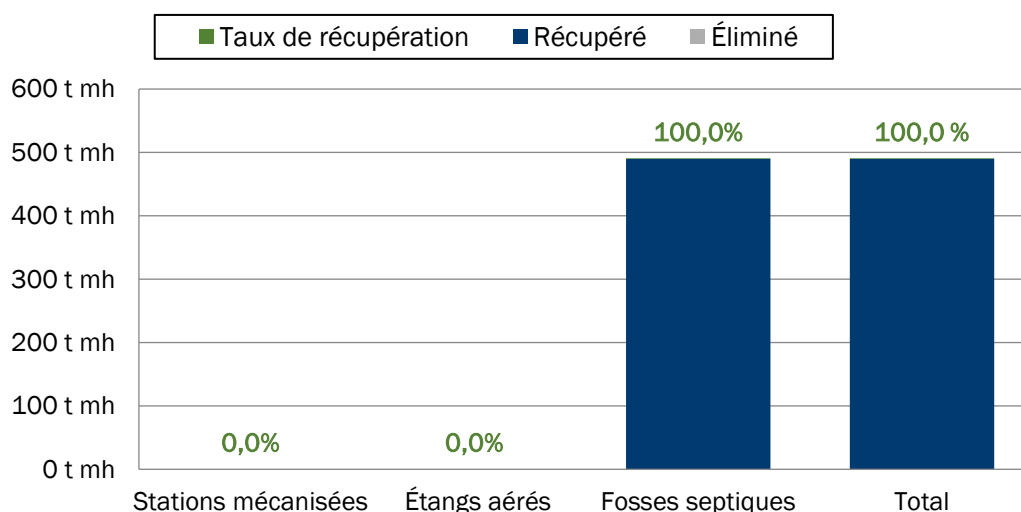


Figure 11 : Répartition des boues municipales (siccité de 20 %)

De façon générale, la performance du secteur résidentiel a progressé au cours des dernières années, en passant de 39 % de récupération en 2013 à 48 % en 2019 (sans compter les boues municipales). La mise en place prévue d'un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires devrait améliorer davantage ce taux au cours des prochaines années.

5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 53 % de l'ensemble de la génération de la MRC. Il s'agit donc d'un secteur crucial, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d'emprise. En effet, bien que la quasi-totalité des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Ce secteur est donc composé d'un amalgame d'ICI assimilables au secteur résidentiel et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. De plus, les données réelles de certaines matières sont ajoutées à ce portrait. Ainsi, les 69 tonnes de résidus alimentaires récupérées par Moisson Beauce et les 10 tonnes de

tubulures récupérées par Environek ont été incluses dans les données. De plus, une étude menée par l'Union de producteurs agricoles (UPA) en 2018 permet d'estimer le gisement de plastiques agricoles d'une MRC¹². Ainsi, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère environ une tonne de plastiques par an. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC, 296 tonnes de plastiques par an. Dans le Tableau 36, les plastiques agricoles incluent les tubulures d'érablières générées.

La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement, donc ne sont pas assujettis à la gestion municipale.

Tableau 36 : Matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

Matière résiduelle	Récupéré	Éliminé	Généré	Mise en valeur
Papier et carton	2 656 t	2 416 t	5 071 t	52 %
Métal	281 t	330 t	612 t	46 %
Plastique	259 t	1 289 t	1 548 t	17 %
Verre	131 t	329 t	460 t	28 %
TOTAL collecte sélective	3 326 t	4 364 t	7 690 t	43 %
Industries de transformation agroalimentaire	38 766 t	800 t	39 566 t	98 %
Résidus verts	0 t	262 t	262 t	0 %
Résidus alimentaires	69 t	1 750 t	1 820 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	378 t	378 t	0 %
TOTAL organiques	38 835 t	3 189 t	42 025 t	92 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	370 t	370 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	3 t	3 t	0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 002 t	1 002 t	0 %
Plastiques agricoles	10 t	353 t	363 t	3 %
Résidus ultimes	0 t	289 t	289 t	0 %
GRAND-TOTAL	42 172 t	9 570 t	51 742 t	82 %

La Figure 12 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. À cet égard, les matières organiques, à 81 %, montrent l'importance des industries agroalimentaires comme l'usine Olymel à Vallée-Jonction, la Coopérative Avantis à Sainte-Marie et l'Agri-Marché de Saint-Isidore.

¹² Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Beauce-Centre (Robert-Cliche) et de Beauce-Sartigan.

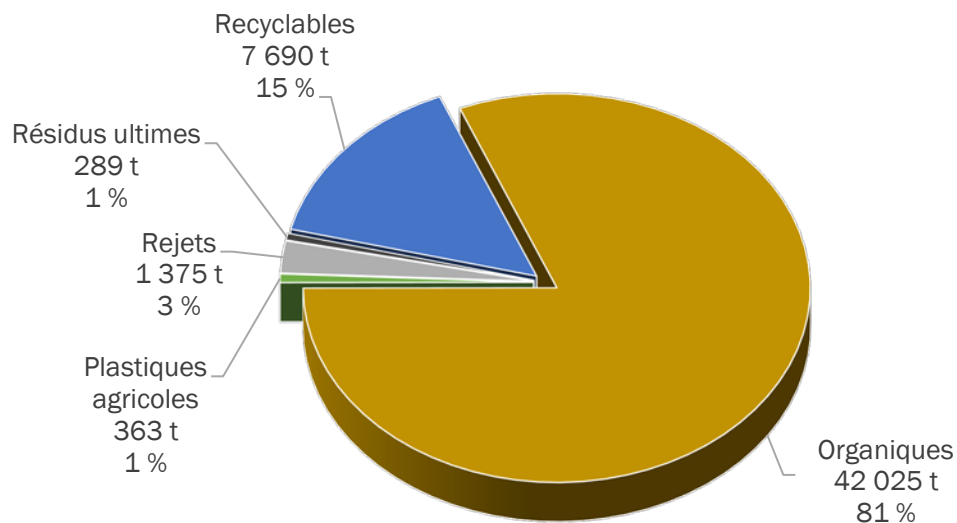


Figure 12 : Répartition des matières générées par le secteur ICI

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 13 illustre cette situation.

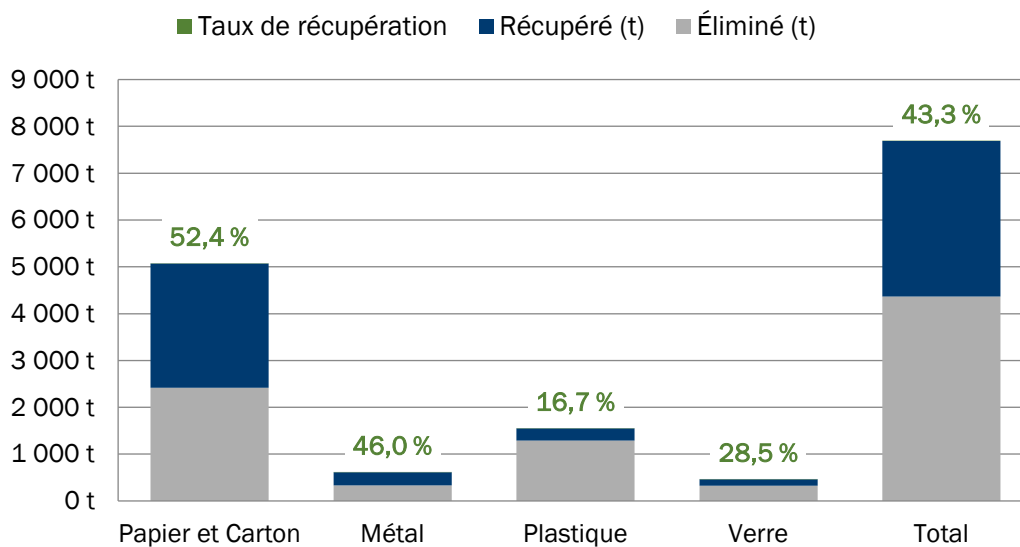


Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Pour ce qui est des matières organiques, l'Outil d'inventaire attribue une performance exemplaire à l'industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est plus faible

que celui du secteur résidentiel, c'est-à-dire en deçà de 5 %. Ces matières sont celles récupérées par Moisson Beauce, les autres quantités valorisées n'étant pas connues.

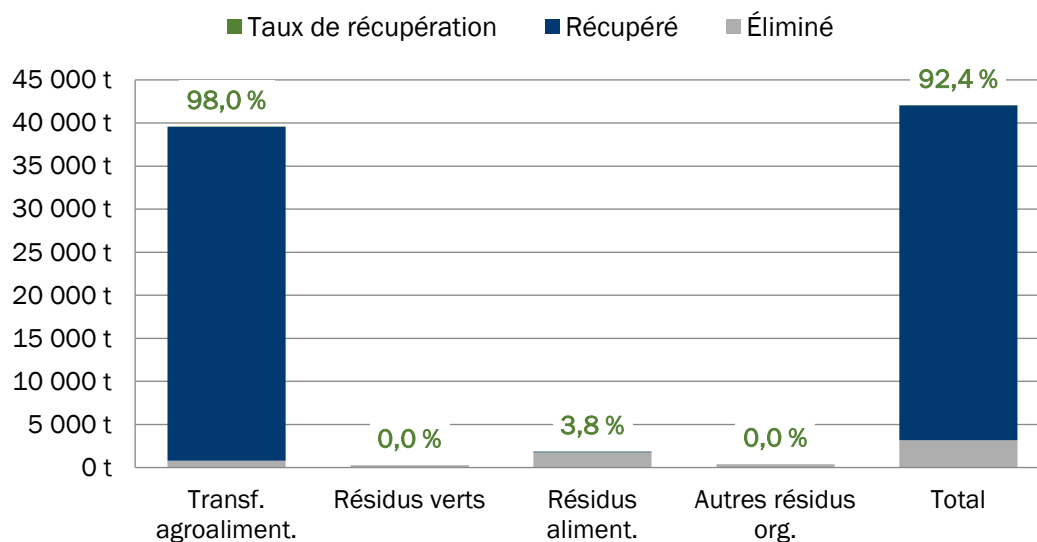


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Avec un taux global de récupération global de 82 %, la performance du secteur des ICI est enviable. Toutefois, lorsqu'on retire les résidus agroalimentaires du gisement, la performance en récupération des matières recyclables (43 %) et celle des matières organiques (5 %) nécessiteront davantage d'attention si les ICI veulent contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales de recyclage.

5.4 SECTEUR CRD

Le secteur des résidus de CRD comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

Les estimations des quantités reposent presque entièrement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles. Toutefois, 2274 tonnes de résidus de démolition sont attribuées à l'effet des inondations : on peut les retrouver dans la catégorie « Autres » du Tableau 37.

Les écocentres de la MRC ont également recueilli des résidus de CRD comptabilisés en 2019. Toutefois, la plus grande partie des résidus de CRD transitent par des centres de tri de résidus de CRD qui ne divulguent pas leurs données.

Tableau 37 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

Matière résiduelle	Récupéré	Éliminé	Généré	Mise en valeur
Agrégats	20 125 t	1 242 t	21 367 t	94 %
Non-agrégats	4 939 t	8 187 t	13 126 t	38 %
Bois de construction	4 770 t	2 644 t	7 414 t	64 %
Gypse	46 t	1 210 t	1 255 t	4 %
Bardeaux d'asphalte	123 t	1 014 t	1 137 t	11 %
Autres*	0 t	3 320 t	3 320 t	0 %
GRAND-TOTAL	25 064 t	9 429 t	34 493 t	73 %

* Incluant les quantités éliminées dues aux inondations.

La Figure 15 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers du tonnage. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.

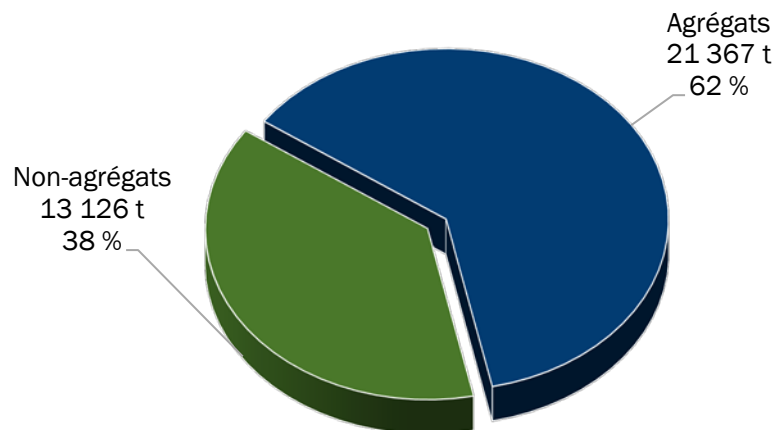


Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 16 démontre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 10 % du gisement.

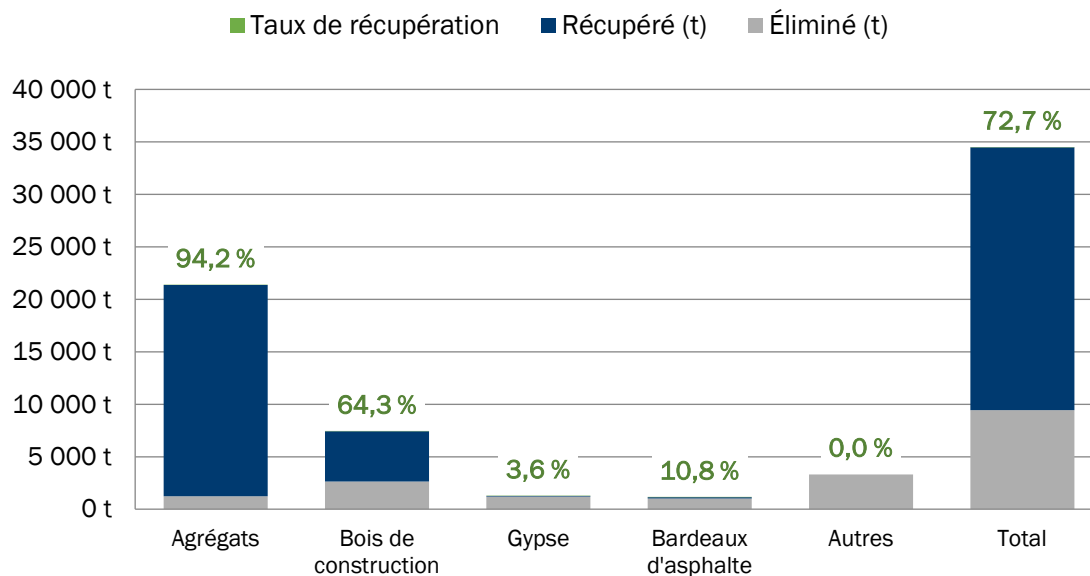


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l'Outil d'inventaire, soit 78 %, ne concorde pas avec les données d'élimination du MELCCFP en vertu desquelles un peu moins de 3 000 t de résidus de CRD ont été éliminées. L'un des défis à relever, dans le cadre du plan d'action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur des résidus de CRD et de la destination finale des matières.

Le Tableau 38 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 38 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées

Secteur	Sources
Résidentiel	- Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) - Données de la MRC de La Nouvelle-Beauce - Données des écocentres (partiellement accessibles) - Données du lieu d'enfouissement technique de Frampton - Données fournies par Moisson Beauce - Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 - Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) - Société VIA (Lévis) : taux de rejets du centre de tri 2019 - Données des programmes de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) - Données des municipalités et du Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées - MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec - RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.
ICI	- Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 - Statistique Canada. Emploi selon l'industrie - Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 - UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Beauce-Centre et Beauce-Sartigan, 2018. - Emploi Québec – Répertoire d'entreprises - RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec - État de situation des plastiques agricoles 2020 (préparé par la MRC Beauce-Centre) - Taux de rejets du centre de tri de la Société VIA à Lévis - MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	- Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets) pour les quantités de matières éliminées dues aux inondations - Données des écocentres de Sainte-Marie et de Frampton - Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques. - MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec

6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR ainsi que du Plan d'action régional des six MRC de Chaudière-Appalaches participant au PGMR collaboratif.

6.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR

Les mesures du PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan, pour l'année 2020, démontre que la majorité des mesures (20 sur 26), sont entièrement réalisées ou en voie de l'être.

Les mesures réalisées ou en voie de l'être couvrent les matières résiduelles et organiques et concernent notamment l'ISÉ ainsi que l'acquisition de connaissances. Ces mesures s'adressent aussi bien au secteur résidentiel qu'aux ICI. Les mesures mises en attente sont en lien avec les résidus de CRD. Ces dernières sont reprises dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2029 de la MRC de Nouvelle-Beauce dans la mesure où elles demeurent pertinentes.

Le Tableau 39 présente un survol du Plan d'action applicable à la période 2016-2020 et l'état de mise en œuvre des mesures.

Tableau 39 : Faits saillants du Plan d'action 2016-2020

Axes d'intervention	Mesure	Avancement 2016-2020
Information, sensibilisation et éducation	1.2 Poursuivre la diffusion aux 2 ans du bilan sur la gestion des matières résiduelles	En continu
	1.3 Maintenir et renouveler par la MRC et les municipalités un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des secteurs.	Réalisé à 100 %
	1.4 Mettre en place un événement annuel où seront soulignées les réalisations des municipalités et élargir l'événement aux ICI	Réalisé à 100 %
	1.5 Mettre en place une politique de gestion des matières résiduelles à la MRC	Réalisé à 100 %
Information, sensibilisation et éducation	1.6 Encourager les municipalités à appliquer une politique de gestion des matières résiduelles lors de la tenue d'événements publics sur leur territoire	Réalisé à 100 %
	1.7 Produire un bottin de ressources disponibles en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	Réalisé à 50 %

Axes d'intervention	Mesure	Avancement 2016-2020
	1.8 Faire connaître aux secteurs ICI et CRD les objectifs du PGMR au niveau de la politique québécoise.	Réalisé à 40 %
	1.9 Réaliser des activités de sensibilisation aux secteurs ICI et CRD pour la mise en place de mesures selon le principe des 3RV	Réalisé à 50 %
	1.11 Mettre en place des mesures pour encourager le compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage	En continu
Acquisition de connaissances	2.3 Réaliser un inventaire détaillé des boues d'origine industrielle	Réalisé à 100 %
	2.4 Organiser des ateliers de travail sur la valorisation des boues des stations d'épuration et des boues industrielles	Réalisé à 10 %
	2.5 Demander un avis juridique concernant la gestion de certains résidus et l'obligation de valoriser les résidus dans les règlements municipaux	Réalisé à 20 %
	2.6 Procéder à la caractérisation de certaines catégories spécifiques de matières résiduelles	Réalisé à 50 %
Gestion des matières résiduelles	3.1 Déterminer en collaboration avec le secteur ICI un scénario progressif en vue d'atteindre les objectifs de la Politique (70 % PCPVM)	Réalisé à 50 %
	3.2 Identifier des moyens visant à améliorer et uniformiser la performance des municipalités	Réalisé à 50 %
	3.3 Réviser et bonifier la réglementation municipale avec les orientations du PGMR révisé	Réalisé à 100 %
Gestion des matières organiques	4.1 Étendre les campagnes de collecte et de mise en valeur des résidus verts	Réalisé à 10 %
	4.2 Réaliser une étude pour offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte des matières organiques putrescibles du secteur résidentiel et ICI	Réalisé à 90 %
	4.3 Analyser l'extension de la collecte des matières organiques putrescibles à certains générateurs ICI (secteur agroalimentaire)	Réalisé à 50 %
	4.4 Mise en place du scénario pour la valorisation des matières organiques putrescibles	Réalisé à 10 %

6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et les objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la Politique prévoit de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. L'année prévue pour l'atteinte de ces objectifs est 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la SVMO publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

6.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RÉGIONAUX

Certaines problématiques et certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux à l'échelle régionale que celles de la MRC.

6.3.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions sont envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les 10 enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;
4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiative locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptés, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation municipale: il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux (voir l'ANNEXE 10 – Règlements en Nouvelle-Beauce touchant la gestion des matières résiduelles);
8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Gouvernance et reddition de compte : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partager d'expertise en la mise en commun des ressources.

6.3.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

Analyse FFOM

Le portrait de la GMR de la MRC a permis de mettre en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action. Les Tableau 40 résume, pour la MRC et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 40 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
Présence d'un LET doté d'une capacité suffisante	Absence d'installations de valorisation des matières organiques sur le territoire
Exercice des compétences de la MRC pour les recyclables, les boues de fosses septiques et le traitement des matières résiduelles	Absence d'uniformité des devis et de regroupements de services de collectes et transport des déchets
Taux de récupération des matières recyclables du secteur résidentiel (71 %) proche de la cible gouvernementale	Disparité des modes de collectes d'encombrants et souvent jumelées à la collecte des déchets
Présence d'une Ville-centre proactive couvrant près de 50 % de la population	Peu de connaissances sur le cheminement des matières reçues dans les écocentres
Bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire	Manque de connaissances de la GMR des secteurs des ICI et des résidus de CRD
Valorisation de 100 % des boues municipales	
Bonne desserte de la population par la collecte des résidus verts (75 %)	
Vision « Zéro déchet » et leadership de la MRC en matière d'ISÉ	

Le Tableau 41 synthétise les aspects extérieurs qui peuvent influencer les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Tableau 41 : Opportunités et menaces touchant la gestion des matières résiduelles

Opportunités	Menaces
REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers	Augmentation des redevances à l'élimination, à la tonne, perçues par le MELCCFP
Projet régional d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière	Faible intérêt de certains ICI pour la GMR
REP des produits agricoles	
Stratégie de valorisation de la matière organique : incitatifs à la performance	
Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : composteurs domestiques et communautaires	
Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025)	
Programme de financement de RQ pour l'optimisation des écocentres	

6.3.3 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. Les déchets du territoire de la MRC sont principalement enfouis au LET de Frampton; ce dernier appartient à la MRC. Il a une capacité annuelle de 25 000 tonnes et un volume total lui permettant d'enfouir des déchets jusqu'en 2034.

En 2019, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 25 000 tonnes de déchets. D'après les tonnages reçus au LET, la portion résidentielle et des ICI assimilables de ces déchets (environ 8 900 tonnes) sont enfouis au LET de Frampton; l'ajout des autres ICI utilisant le LET et des résidus de CRD mène à un total d'environ 19 000 tonnes de déchets provenant de la MRC. La partie résiduelle, c'est-à-dire les déchets des ICI et des résidus de CRD restants, représente environ 6 000 tonnes de déchets; ceux-ci sont éliminés à l'extérieur du territoire de la MRC.

Par ailleurs, le LET de Frampton reçoit les déchets du secteur résidentiel et des ICI assimilables de la MRC Beauce-Centre, soit environ 7500 tonnes.

Il n'y a pas d'enjeu concernant les besoins en élimination des secteurs résidentiel et des ICI assimilables de la MRC. De plus, si la MRC atteint ses objectifs de réduction des quantités de déchets, ses besoins en élimination diminueront davantage. Par ailleurs, les industries qui ne peuvent pas enfouir au LET de Frampton peuvent recourir à d'autres LET dans Chaudière-Appalaches ou à l'extérieur de la région.

Dans le cadre du PGMR collaboratif, les MRC participantes prévoient évaluer les besoins régionaux en élimination et les capacités des LET de la région de Chaudière-Appalaches à y répondre. La capacité du LET de Frampton, dans un contexte de réduction de l'élimination, doit être considérée dans cette évaluation.

6.3.4 Droit de regard

La MRC n'exerce pas son droit de limiter ou d'interdire l'élimination des déchets provenant de l'extérieur sur son territoire par le biais du droit de regard. Comme la MRC est propriétaire et gestionnaire du LET de Frampton, il lui est possible d'y limiter l'enfouissement par la voie des ententes conclues avec les municipalités ou les ICI clients.

6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC. Les objectifs propres à chaque orientation sont également détaillés.

6.4.1 Bilan des résultats de la MRC 2013 et 2019

Le Tableau 42 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 en regard des cibles définies dans le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCCFP ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

Tableau 42 : Bilan des résultats de la MRC entre 2013 et 2019

Matière résiduelle	Élimination ou taux de mise en valeur (2013)	Objectif 2015 (Plan d'action 2011-2015)	Élimination ou taux de mise en valeur (2019)	Élimination ou taux de mise en valeur sans l'impact des inondations (2019)	Objectif 2023 (Plan d'action 2019-2024)
Élimination du secteur résidentiel (kg/hab./an)	554	700	243	206	525
Élimination des ICI (kg/hab./an)			349	313	
TOTAL			687	614	
Recyclables	50 %	70 %	53%	64 %	75%
Matières organiques	27 %	60 %	84 %	84 %	60%
CRD	78 %	70 %	73 %	78 %	70%
CRD (sans agrégats)	46 %	70 %	38 %	46 %	70%

D'après ces données, la MRC et les municipalités doivent mettre des efforts supplémentaires afin d'atteindre les cibles gouvernementales d'élimination par habitant mais aussi de récupération des matières recyclables. Cet effort devra venir particulièrement du secteur des ICI en ce qui concerne, par exemple, la récupération des matières recyclables.

Toutefois, si on exclut l'impact des inondations, les données de quantités éliminées et les estimations de taux de récupération montre que l'effort requis pourrait être moindre.

Par ailleurs, la bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire explique le taux de récupération observé qui surpasse la cible gouvernementale (84 % en 2019). Ce taux masque toutefois la faible performance du secteur résidentiel en recyclage des matières organiques en 2019.

La performance apparemment plus faible dans la récupération des résidus de CRD n'est pas forcément le reflet des pratiques sur le terrain. En effet, un changement dans le secteur d'activité de certaines industries, par exemple, peut résulter en un calcul moins favorable par l'Outil d'inventaire.

6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés dans la section précédente. Le Tableau 43 les présente les orientations et les objectifs. Les cibles de réduction de la quantité de déchets, de recyclage et de desserte du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO ont été intégrés à même les orientations ou les objectifs.

Tableau 43 : Orientations et objectifs 2023-2029

Orientation	Objectifs
1- Améliorer la GMR en priorisant les 3RV avec une emphase sur la réduction à la source, le réemploi et le recyclage de façon à réduire la quantité éliminée par habitant à 525 kg/an d'ici 2028	• Renforcer les mesures de réduction à la source • Bonifier les initiatives « zéro déchet » • Encourager les filières de réemploi • Établir une stratégie de gestion après-sinistre • Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens • Réduire de 10 % la quantité de matériaux de recouvrement utilisées au LET entre 2019 et 2024 • Recycler 75 % des matières recyclables de la collecte sélective • Faire le suivi de la mise en œuvre du PGMR
2- Implanter la collecte des matières organiques afin de desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2025 et de recycler 60 % des matières organiques du secteur résidentiel d'ici 2028	• Mettre en place la collecte des résidus alimentaires dans toutes les municipalités • Améliorer les services existants de gestion des résidus verts • Recycler 100 % des boues municipales
3- Accroître la performance en GMR des ICI, des municipalités et lors des événements publics	• Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI, des municipalités et lors des événements publics • Assurer l'implantation d'un système de gestion des MO dans les ICI intégrés aux collectes municipales d'ici 2025
4- Acquérir les connaissances sur le flux des résidus CRD sur le territoire et recycler 70 % des CRD non-agrégats d'ici 2028	• Brosser le portrait des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC • Inciter les acteurs à adopter une gestion saine de façon à recycler 70 % des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028 • Optimiser les services offerts par les écocentres
5- Optimiser les services et les installations en GMR et harmoniser la réglementation des municipalités	• Harmoniser les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles • Favoriser la saine gestion des RDD incluant les produits sous la REP • Bonifier les règlements existants

7. PLAN D'ACTION 2023-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde entre autres la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'ANNEXE 5. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 et de la SVM0 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, nécessiterait une réduction 162 kg d'ici 2023, soit une diminution de 24 % (ou, si on exclut l'impact des inondations, une diminution de 89 kg/habitant ou 14 %). Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 44.

Afin de comparer la situation de la MRC à la cible du Plan d'action 2019-2024 concernant la quantité éliminée par habitant, les données d'élimination du MELCCFP ont été utilisées. Celles-ci permettent de faire un suivi annuel de la performance des municipalités et de la MRC pour les secteurs résidentiel, des ICI et des résidus de CRD. Pour les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024, la comparaison est basée sur les données des collectes municipales et celles de l'Outil d'inventaire.

Tableau 44 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

Matière résiduelle	Élimination ou taux de mise en valeur de la MRC (2019)	Objectif 2023 (Plan d'action 2019-2024)	Année prévue pour l'atteinte de la cible
Élimination du secteur résidentiel (kg/hab./an)	243	525	2028
Élimination des ICI (kg/hab./an)	349		
TOTAL	687		
Matériaux de recouvrement au LET	7 465 t	Réduction de 10 %	2024
Recyclables	53 %	75 %	2028
Matières organiques (secteur résidentiel)	12 %	60 %	2028
CRD	73 %	70 %	2023
CRD (sans agrégats)	38 %	70 %	2028

Pour ce qui est des cibles de la SVM0, la MRC prévoit desservir 100 % du secteur résidentiel et les ICI assimilables d'ici 2025. De plus, 70 % des matières organiques du secteur résidentiel seront récupérées en 2030.

Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'ANNEXE 6. Il comprend aussi, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé. Pour les fins de la planification, les années d'implantation des mesures correspondent à l'année financière, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les revenus attendus de la gestion des matières résiduelles sont présentés à la section 7.4.2 ainsi qu'à l'ANNEXE 8. Il s'agit, entre autres, du financement du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour la mesure 24 concernant le mode de traitement des matières organiques.

7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

L'article 53.23.1 de la LQE prévoit que le plan de gestion soit révisé tous les sept ans par le conseil de la municipalité régionale. La période de révision commence à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, soit le 1^{er} janvier 2028, ou à toute date antérieure si le conseil prend une résolution

à cet effet. Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

De plus, si la MRC souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, les MRC devraient planifier, dès 2027, des rencontres entre les responsables GMR. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 45 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 45 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2023
Planification de la révision des PGMR par les MRC de la région de Chaudière-Appalaches	Mai 2027
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2027
Adoption par la MRC de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR	Octobre 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC	Octobre 2028
Consultation publique	Début 2029
Approbation du PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC	Octobre 2029
Mise en vigueur du PGMR 2030-2036	Janvier 2030

**La MRC a jusqu'en septembre 2023 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais le 1er janvier 2023 a été choisi comme date commune de mise en œuvre avec les 5 autres MRC ayant participées à la révision collaborative.*

7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 54 mesures du PGMR (voir le tableau de l'ANNEXE 7), les coûts totaux sont estimés à 6,77 M\$. En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à près de 6,9 M\$. De façon annuelle, cela donne 985 k\$, ou 31 \$ par habitant.

Il s'agit d'un coût élevé car les coûts d'implantation de la collecte et du traitement des matières organiques ont été internalisés au PGMR. C'est également le cas pour le coût des vidanges et de la valorisation des boues municipales.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 170 600 \$. Cela revenait à 34 000 \$ par année d'application du PGMR pour l'ensemble de la MRC.

7.4.2 Estimation des revenus

La MRC peut également compter sur des revenus découlant des activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'abord de la redistribution des redevances à l'élimination qui est estimée à 1,17 M\$ durant la période d'application du PGMR (2023-2029). Par ailleurs, le régime de compensation des services municipaux de collecte sélective (RCSM) ainsi que le remboursement de ces frais par un organisme de gestion pourraient générer autour de 1,48 M\$ durant la même période. Enfin, en raison de l'aménagement d'une plateforme de compostage, la MRC peut s'attendre à recevoir du financement de Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage. Cette aide est estimée à 3,9 M\$. Le détail de ces trois sources de revenus, qui sont estimées à 6,99 M\$, est présenté de façon annuelle à l'ANNEXE 8.

D'autres revenus découlant des programmes de REP et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'ANNEXE 6. L'objectif 1 F du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures correspondantes.

Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités initiées par le Comité du PGMR seront poursuivies : ce Comité est composé de maires de différentes municipalités et de responsables de la MRC. Ses activités seront étendues à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional

en GMR; ce dernier a été mis sur pied pour faciliter la concertation entre les MRC de Chaudière-Appalaches participant au PGMR collaboratif.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord au Comité du PGMR qui poursuivrait ses rencontres périodiques. De cette façon, le Comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités.

ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION

agriRECUP (2021). Programmes et Événements au Québec. <https://agrirecup.ca/coup-doeil-sur-les-programmes/programmes-et-evenements-au-quebec/>

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000. <https://www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/>

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus. http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechtr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC®np4=12&empMinEnt=5&empMaxEnt=9999999999999&entScroll=0

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes. <https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert>

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-menages-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec. https://statistique.quebec.ca/fr/document/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-regions-administratives-et-mrc/tableau/valeur-des-permis-de-batir-selon-le-type-de-construction-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=1

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions. <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/chaudiere-appalaches/FI_statistiques_MRC_La_Nouvelle_Beauce_MAPAQ.pdf?1596138169

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm>

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux compostage domestique et communautaire.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/acdc/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-MRC.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/redevances.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/doc-demande-acces/LET_en_exploitation_2014.pdf
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=69801.pdf>
- Moisson Beauce (2020). Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.
- MRC de la Nouvelle-Beauce (2014). Plan de développement du territoire et des activités agricoles de la Nouvelle-Beauce.
http://mrc.nouvellebeauce.com/upload/mrc.nouvellebeauce/editor/asset/PDTAA_doc.pdf
- MRC de la Nouvelle-Beauce (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2019/07/MRCF_PGMR-version-finale-Septembre-2016.pdf
- MRC de la Nouvelle-Beauce (2018). Bulletin de liaison de la MRC de la Nouvelle-Beauce.
<https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2019/07/Bulletin-de-liaison-Decembre-2018.pdf>
- MRC de la Nouvelle-Beauce (2021). Schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma d'aménagement original adopté en 2005 – Règlement 198-04-2005).
<https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/documents-et-publications/outils-de-planification/schema-amenagement/>
- MRC de la Nouvelle-Beauce (2020). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de la Nouvelle-Beauce -2019. <https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2020/05/Rapport-de-suivi-PGMR-2019-MRC-de-La-Nouvelle-Beauce.pdf>

MRC de la Nouvelle-Beauce (s.d.). Le Tri simplifié. Guide pratique de réduction des déchets à la maison. <https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2019/07/GuideDeReductionDechets-LeTriSimplifie-MRCNouvelleBeauce-comprime.pdf>

MRC Robert-Cliche (2020). État de situation – Plastiques agricoles 2020.

Municipalités de la MRC de la Nouvelle-Beauce (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.

Municipalité Paroisse de Sainte-Hénédine (2007). Règlement sur la gestion des matières résiduelles (314-07). <https://www.ste-henedine.com/sites/24637/314-07.pdf>

Municipalité de Saint-Jacques (2021). Matières résiduelles. <http://www.st-jacques.org/contact/matieres-residuelles/>

Municipalité de Sainte-Julienne et Municipalité de Saint-Esprit (s.d.). Écocentre. Dépliant. https://www.st-jacques.org/wp-content/uploads/2021/06/Ecocentre_depliant_2021_web.pdf

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2). <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2>

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1). <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-47.1>

RECYC-QUÉBEC (2021). Programme de reconnaissance « Ici on recycle + ». <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/programme-ici-on-recycle-plus/>

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020). <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-accompagnement-revision-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outil-inventaire-pgmr-2020.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-adaptation-realite-regionale-pgmr.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021 : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/diagnostic-contrats-municipaux.pdf>

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de la Nouvelle-Beauce. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2426&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Nouvelle-Beauce&SearchType=Contains&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>

STRATZER (2022). Optimisation des écocentres de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome). https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/ChaudiereAppalaches/Agroenvironnement/Rapport_final_Plastique.pdf

Ville de Lévis et Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (2015). Plan de gestion des matières résiduelles. Portrait diagnostique. <https://mun-sldl.ca/mod/file/BlockFile/4c5bde74a8f110656874902f07378009.pdf>

ANNEXE 2 – PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Les graphiques et les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de la population de la MRC de La Nouvelle-Beauce. La population de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est incluse dans ces statistiques.

Tableau 46 : Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	37 000	38 700	40 000	40 900	41 600	42 200	13,9
Nombre de ménages privés	14 835	15 643	16 230	16 670	17 030	17 260	16,4
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

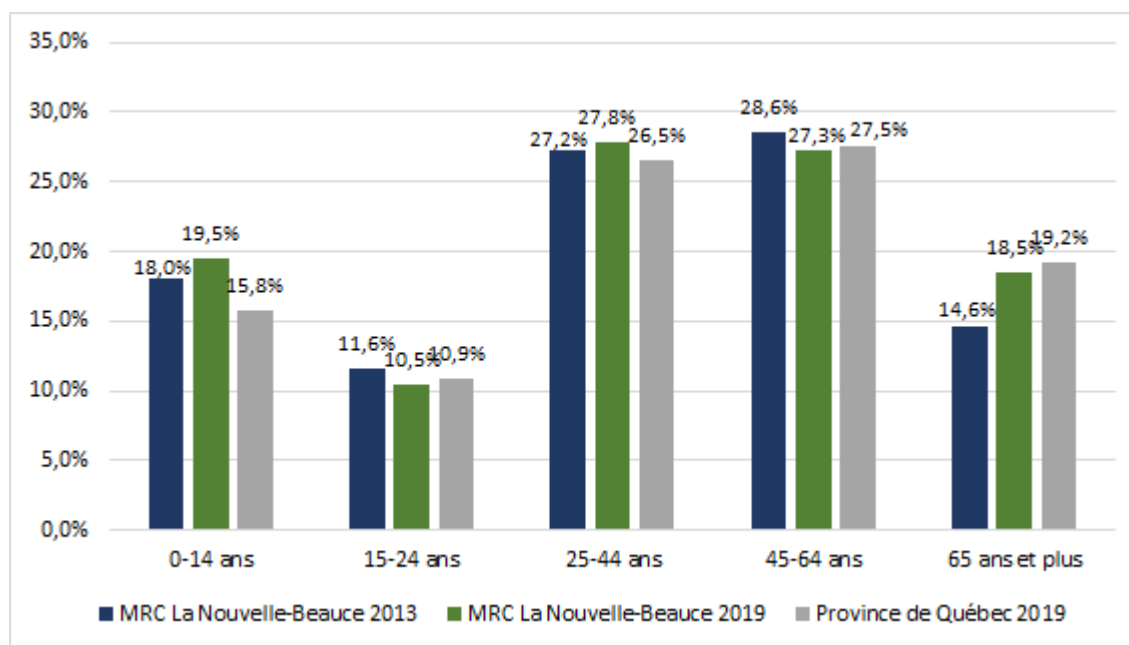


Figure 17 : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

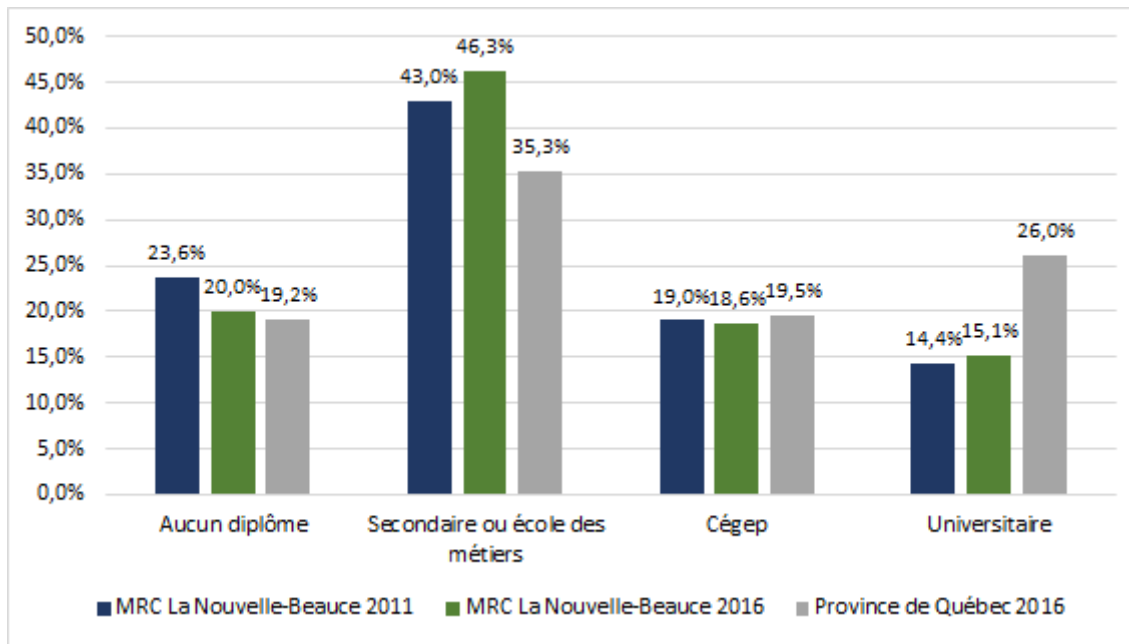


Figure 18 : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 47 : Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2010	MRC 2015	Québec 2015
Moins de 20 000 \$	11,0 %	6,4 %	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	21,2 %	17,8 %	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	21,3 %	18,9 %	20,2 %
60 000 \$ à 99 999 \$	29,3 %	31,2 %	28,9 %
100 000 \$ et plus	17,2 %	25,7 %	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

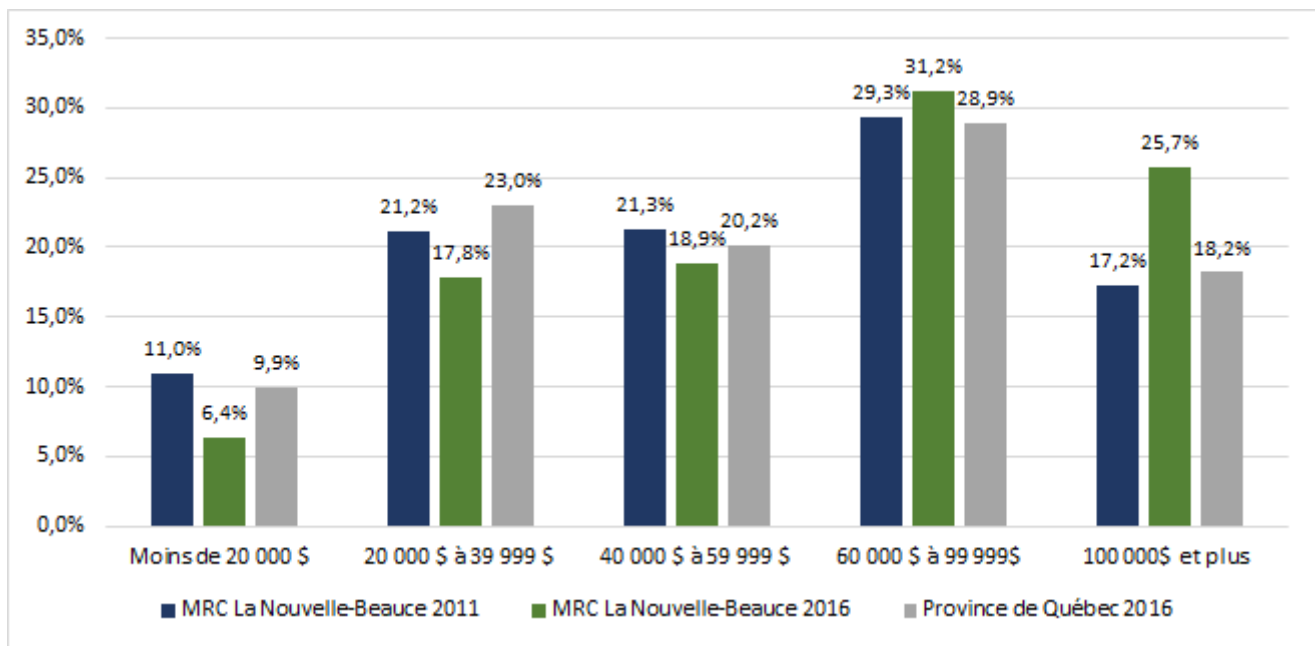


Figure 19 : Revenu annuel des ménages

Tableau 48 : Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2011	2016
Taux d'activité	71,2 %	71,9 %
Taux de chômage	4,2 %	3,5 %

Source : Statistique Canada, *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016*

ANNEXE 3 – POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le Tableau 49 ci-dessous présente les points de dépôt situés dans la MRC de La Nouvelle-Beauce où les citoyens peuvent disposer de leurs produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.

Tableau 49 : Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs

Municipalité	Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules au mercure	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres et contenants	Adresse
Saint-Bernard	Bureau municipal Saint-Bernard		✓				1512, rue Saint-Georges
	Bibliothèque Saint-Bernard		✓				540, rue Vaillancourt
	Émile Bilodeau et Fils	✓					1153, rue Saint-Georges
	Familiprix		✓				1649, rue Saint-Georges
	Quincaillerie St-Bernard Inc.		✓				663, rue du Ruisseau
Saint-Elzéar	Bureau municipal Saint-Elzéar		✓				597, rue des Érables
Frampton	Écocentre régional de La Nouvelle-Beauce	✓	✓	✓	✓	✓	10, route Boulet
Sainte-Hénédine	Avantis Coopérative			✓			108, rue Principale
Saint-Isidore	Municipalité de Saint-Isidore					✓	203, rue Boyer
	Atelier Mécanique Saint-Isidore Inc					✓	186, rue Boyer et 574, rue Saint-Régis
	Garage Alain Fournier					✓	335, route du Vieux Moulin

Saint-Lambert-de-Lauzon	L'outilleur centre de rénovation	✓		✓			1325, rue du Pont
	Dépôt Régie Int. Gestion des Déchets Chutes Chaudière	✓			✓		515, rue Saint-Aimé
	Garage Nicolas Leblond Inc.					✓	372, rue Des Érables
Sainte-Marie	BMR - Avantis Coopérative	✓	✓	✓			1360, boulevard Vachon Nord
	Canadian Tire	✓					980, boulevard Vachon Nord
	Écocentre régional de La Nouvelle-Beauce à Sainte-Marie	✓	✓	✓	✓	✓	1690, boulevard Vachon Nord
	RONA Sainte-Marie	✓	✓	✓			1276, boulevard Vachon Nord
	Garage Autopro Fovel					✓	640, boulevard Vachon Nord
	GM - Drouin et Frères Inc.					✓	585, route Cameron
	Jean Coutu		✓				1020, boulevard Vachon Nord
	Uniprix		✓				1048, boulevard Vachon Nord
	La Source		✓				530-1116, boulevard Vachon Nord
	OCTO Atelier de Mécanique J.L. Leclerc & fils					✓	493, rue Notre-Dame Sud
	Poste Canada		✓				285, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marguerite	Poste Canada		✓				486, route 275
Scott	Poste Canada		✓				1039, rue Kennedy
	Solutions Mécanique					✓	394, route du Président-Kennedy

ANNEXE 4 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - La Nouvelle-Beauce

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 027 t	403 t	2 430 t
Métal	126 t	109 t	235 t
Plastique	318 t	528 t	847 t
Verre	531 t	167 t	698 t
Total	3 003 t	1 206 t	4 209 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	6 t	0 t	6 t
Résidus verts	468 t	971 t	1 438 t
Résidus alimentaires	73 t	1 801 t	1 874 t
Autres résidus organiques	0 t	1 402 t	1 402 t
Total	547 t	4 173 t	4 719 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.
Biosolides de fosses septiques (BFS)	490 t.m.h	0 t. m. h.	490 t.m.h
Total	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.

VÉHICULES HORS D'USAGE
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 457 t	0 t	1 457 t

TEXTILE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	190 t	286 t	475 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	354 t	354 t
↳ Centre de tri	0 t	333 t	333 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	21 t	21 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	0 t	98 t	98 t
Encombrants (Données de l'outil)	688 t	128 t	816 t
↳ Métalliques	687 t	60 t	747 t
↳ Non-métalliques	1 t	68 t	68 t
Total	688 t	579 t	1 267 t

RÉSIDUS ULTIMES
(Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	48 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	2 027 t	403 t	2 430 t
Métal	126 t	109 t	235 t
Plastique	318 t	528 t	847 t
Verre	531 t	167 t	698 t
Branches et sapins de Noël	6 t	0 t	6 t
Résidus verts	468 t	971 t	1 438 t
Résidus alimentaires	73 t	1 801 t	1 874 t
Autres résidus organiques	0 t	1 402 t	1 402 t
Véhicules hors d'usage	1 457 t	0 t	1 457 t
Textiles	190 t	286 t	475 t
Rejets des centres de tri	0 t	333 t	333 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	21 t	21 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	98 t	98 t
Encombrants métalliques	687 t	60 t	747 t
Encombrants non-métalliques	1 t	68 t	68 t
Balayures de rues	0 t	0 t	0 t
Résidus ultimes	0 t	48 t	48 t
TOTAL (sans boues)	5 883 t	6 292 t	12 176 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	5 369 t	6 424 t	11 793 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t. m. h.	0 t. m. h.	0 t. m. h.
Biosolides de fosses septiques (BFS)	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.
TOTAL boues	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.
TOTAL boues estimé par l'outil	1 068 t. m. h.	1 498 t. m. h.	2 566 t. m. h.

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	2 656 t	2 416 t	5 071 t
Métal	281 t	330 t	612 t
Plastique	259 t	1 289 t	1 548 t
Verre	131 t	329 t	460 t
Total	3 326 t	4 364 t	7 690 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	38 766 t	800 t	39 566 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	69 t	2 390 t	2 459 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	262 t	262 t
↳ Résidus alimentaires	69 t	1 750 t	1 820 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	378 t	378 t
Total	38 835 t	3 189 t	42 025 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Plastiques agricoles	10 t	353 t	363 t
Total	10 t	353 t	363 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	370 t	370 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	3 t	3 t

Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 002 t	1 002 t
---	-----	---------	---------

Total	0 t	1 375 t	1 375 t
--------------	------------	----------------	----------------

RÉSIDUS ULTIMES
(Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	289 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	2 656 t	2 416 t	5 071 t
Métal	281 t	330 t	612 t
Plastique	259 t	1 289 t	1 548 t
Verre	131 t	329 t	460 t
Industries de transformation agroalimentaire	38 766 t	800 t	39 566 t
Résidus verts (t)	0 t	262 t	262 t
Résidus alimentaires	69 t	1 750 t	1 820 t
Autres résidus organiques	0 t	378 t	378 t
Plastiques agricoles	10 t	353 t	363 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	370 t	370 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	3 t	3 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 002 t	1 002 t
Résidus ultimes	0 t	289 t	289 t
TOTAL	42 172 t	9 570 t	51 742 t
TOTAL estimé par l'outil	42 092 t	9 289 t	51 381 t

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	20 125 t	1 242 t	21 367 t
Non-agrégats :	4 939 t	8 187 t	13 126 t
↳ Bois de construction	4 770 t	2 644 t	7 414 t
↳ Gypse	46 t	1 210 t	1 255 t
↳ Bardeaux d'asphalte	123 t	1 014 t	1 137 t
↳ Autres	0 t	3 320 t	3 320 t
Total	25 064 t	9 429 t	34 493 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	20 125 t	1 242 t	34 493 t
Gypse	46 t	1 210 t	0 t
Bardeaux d'asphalte	123 t	1 014 t	32 220 t
Autres	0 t	3 320 t	0 t
Bois de construction	4 770 t	2 644 t	0 t
TOTAL	25 064 t	9 429 t	34 493 t
TOTAL estimé par l'outil	25 064 t	7 156 t	32 220 t

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	4 683 t	2 818 t	7 501 t
MÉTAL	407 t	439 t	846 t
PLASTIQUE	577 t	1 817 t	2 394 t
VERRE	662 t	495 t	1 158 t
MATIÈRES ORGANIQUES	39 382 t	7 362 t	46 744 t
RÉSIDUS DE CRD	25 064 t	9 429 t	34 493 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	0 t	98 t	98 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	2 334 t	2 142 t	4 476 t
AUTRES RÉSIDUS		337 t	337 t
RÉSIDUS ULTIMES	4 683 t	2 818 t	7 501 t
TOTAL (sans boues)	73 119 t	25 291 t	98 411 t
BOUES MUNICIPALES	490 t. m. h.	0 t. m. h.	490 t. m. h.

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

VENTE	Poids (t)	Taux par habitant (t/hab.)	Total MRC
Aluminium	25 207	0,00299	93,1
Plastique	6 790	0,00081	25,1
Verre	34 508	0,00409	127,4
Total	66 505		245,6

RÉCUPÉRATION	Poids (t)	Taux par habitant (t/hab.)	Total MRC
Aluminium	17 767	0,00211	65,6
Plastique	4 441	0,00053	16,4
Verre	20 499	0,00243	75,7
Total	42 707		157,7

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage (t)
Nouvelle-Beauce	53 498	879	872	-	55 249	584,72

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

ANNEXE 5 – PLAN D’ACTION RÉGIONAL

			Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur				Période		Budget		
Objectif	Mesure	Moyen de mise en œuvre	Résidentiel	ICI	CRD	3RV & Zéro déchet	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel	
GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES																				
1- Uniformiser les mesures d'ISÉ 2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques 3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance	R1. Développer un projet/ programme régional de compostage domestique et communautaire	Structurer le projet avant son implantation: réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en composteurs, budget, ressources nécessaires	•						•			R	C	C	C	2023	4	180 000 \$	25 700 \$	
		Envisager un achat groupé des composteurs domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des composteurs à partir du bois ou plastiques récupérés	•					•					R	C	C	C	2023			4
		Prévoir un programme de formation et de sensibilisation: page internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des composteurs, partage des astuces	•				•						R	C	C	C	2023			4
		Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur composteur: Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc.	•								•		R	C	C	C	2023			4
		Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens: envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook	•							•			R	C	C		2023			4
		Effectuer un suivi en continu de la performance du programme: compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027)	•							•	•			R	C	C				2024

Objectif	Mesure	Moyen de mise en œuvre	Secteur			Type de mesure							Responsable Collaborateur				Période		Budget	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & Zéro déchet	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel	
ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI																				
1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI 2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale	R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes	•					•				R	C	C	C	2023	1	180 000 \$	25 700 \$	
		Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR	•					•				R		C		2023	1			
		Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations	•					•				R	C	C		2024	2			
		Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales	•					•				R		C		2024	1			
		Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées	•		•	•		•				R	C	C		2023	4			
		S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles	•			•						R		C		2023	7			
		Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC	•						•			R	C	C	C	2025	2			
		Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes)	•				•				•	R	C	C	C	2025	1			

Objectif	Mesure	Moyen de mise en œuvre	Secteur			Type de mesure							Responsable Collaborateur				Période		Budget	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & Zéro déchet	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration	& suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
OPTIMISATION DES COLLECTES																				
1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles 2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles	R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR	Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès	•	•				•	•				R	C	C		2023	1	75 000 \$	10 700 \$
		Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité	•	•				•	•				R	C	C		2023	1		
		Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfices (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements	•	•					•				R	C	C	C	2024	1		
		Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2029)	•	•				•					R	C	C		2025	5		
STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS																				
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•			•				R		C	C	2023	1	45 000 \$	6 400 \$
		Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•								•	C	R		C	2024	1			
		Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•				•	•				R	C	C	C	2024	1		
STRATÉGIE DE RÉEMPLOI																				
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•			•				R	C	C		2023	1	65 400 \$	9 300 \$
		Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•			•				R	C	C		2024	1		
		Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•			•				R	C	C	C	2025	2		

Objectif	Mesure	Moyen de mise en œuvre	Secteur			Type de mesure							Responsable Collaborateur				Période		Budget	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & Zéro déchet	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel	
		Collaborer avec les organismes du milieu: main d'oeuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•		•				R	C	C	C	2023	7			
OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES																				
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•			•	•			R	C	C		2024	1	120 000 \$	20 000 \$	
		Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•			•		•	R	C	C	C	2025	3				
		2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•		•			R	C	C		2025	5			
HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION																				
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR	R7. Harmoniser les règlements municipaux en GMR	Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		•	•						•	R	C		C	2023	1	20 400 \$	2 900 \$	
2- Assurer le suivi de l'application des règlements		Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)		•	•				•			R	C		C	2023	7			
ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ																				
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet'	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	•	•		•					•	R	C		C	2024	1	60 000 \$	10 000 \$	
		Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)		•	•			•				R	C	C	C	2024	1			
2-Uniformiser les outils d'ISÉ		Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		•				•			•	R	C			2024	6			

			Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur				Période		Budget	
Objectif	Mesure	Moyen de mise en œuvre	Résidentiel	ICI	CRD	3RV & Zéro déchet	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
		Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		•			•				•	R	C		C	2024	6		
ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	•	•	•			•	•			R	C	C	C	2023	1	25 200 \$	3 600 \$
		2- Prévoir des alternatives à l'élimination	•	•	•			•				R	C	C	C	2023	1		
GOUVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES																			
1- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action régional	R10. Maintenir le comité régional en place	Effectuer le suivi de la mise en oeuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		•						•		R	C	C	C	2024	6	10 200 \$	1 700 \$
		Tenir des rencontres périodiques		•			•		•		R		C	C	2024	6			
		2- Effectuer des ajustements, le cas échéant	Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		•			•		•		R	C	C	C	2024	6		
												Sous total - RÉGIONAL						781 200 \$	111 600 \$
												Sous-total par MRC						130 200 \$	18 600 \$

ANNEXE 6 – PLAN D’ACTION DU PGMR DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV avec une emphase sur la réduction à la source, le réemploi et le recyclage de façon à réduire la quantité éliminée par habitant à 525 kg/an d'ici 2028																		1 307 560 \$
1 A- Renforcer les mesures de réduction à la source																		
1	Maintenir et bonifier les programmes de subvention pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR	Offrir des subventions à l'achat de produits ayant un effet positif sur la GMR : - couches lavables - produits d'hygiène durables - produits zéro déchet - composteurs domestiques - lames déchiqueteuses - Nombre de municipalités participantes - Nombre de subventions octroyées (par municipalité) - Nombre de produits ou catégories de produits subventionnés	•			•							R		2023	7	15 000 \$	105 000 \$
2	Encadrer l'utilisation de produits à usages uniques	Identifier les produits à usages uniques à prioriser Remplacer les bouteilles d'eau jetables par des fontaines à eau dans les bâtiments et les événements municipaux Interdire par règlement les produits à usage unique ciblés - Nombre de fontaines d'eau installées dans les édifices municipaux - Nombre de produits réutilisables distribués - Nombre de catégories de produits à usage unique interdits sur le territoire - Nombre de règlements adoptés par les municipalités	•	•		•					•	C	R		2023	3	15 367 \$	46 100 \$
3	Informier et sensibiliser la population quant à leur contribution à la bonne performance de la MRC en GMR et à l'incidence sur les montants perçus par la redistribution de la redevance à l'élimination	Production des outils informatifs sur la performance de la population Diffusion de l'information via les réseaux sociaux, les sites web et des événements publics organisés par les municipalités et la MRC - Parution des outils informatifs sur les réseaux sociaux et les sites internet de la MRC et des municipalités - Nombre d'événements organisés pour information la population (entrevues, conférences, ateliers, etc.)	•				•					R	C		2023	7	3 000 \$	21 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure					Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
1 B- Bonifier les initiatives « zéro déchet »																		
4	Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet	Identifier les initiatives zéro déchet existantes Encourager les commerces à s'inscrire au Circuit Zéro Déchet Diffuser de l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités et MRC - Nombre d'initiatives - Nombre de commerces inscrit au « Circuit Zéro Déchet » - Nombre de diffusions réalisées	•				•					R	C		2023	7	1 000 \$	7 000 \$
5	Développer un programme d'appels de proposition de projets locaux favorisant la bonne gestion des matières résiduelles	Concevoir le programme d'appels de proposition de projets locaux en GMR Rédiger un guide de candidature (critères d'admissibilité, évaluation, conformité, échéance, etc.) - Nombre d'appels à projets par an - Nombre de candidatures soumises - Nombre de projets admissibles réalisés par an	•	•	•	•	•			•	R				2024	5	6 000 \$	30 000 \$
6	Développer et soutenir des projets en lien avec les 3RV et le zéro déchet dans les écoles et le CÉGEP	Soutenir les projets GMR dans les établissements scolaires Offrir des visites guidées des installations GMR (LET/écocentre/centre de tri) - Nombre de projets GMR soutenus dans les établissements scolaires - Nombre de visites annuelles au LET - Nombre de participants par an		•		•	•			•	R	C	C		2025	5	14 000 \$	70 000 \$
7	Offrir des ateliers et des formations sur la saine gestion des matières résiduelles dans les CPE, les écoles et le CÉGEP	Offrir des formations/ateliers GMR dans les CPE/écoles/CÉGEP - Nombre de formations/ateliers réalisées dans les établissements scolaires - Nombre de participants par événement		•			•				R	C			2023	7	15 000 \$	105 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
8	Encourager les initiatives locales et communautaires de gestion des matières résiduelles (compostage communautaire, frigo-partage, action pour diminuer le gaspillage alimentaire, etc.)	Promouvoir les frigos solidaires/communautaires sur le territoire Promouvoir le compostage communautaire Offrir des composteurs à prix réduit (voir mesure 1)	•			•	•					C	R		2023	7	500 \$	3 500 \$
1 C- Encourager les filières de réemploi																		
9	Promouvoir les services des ressourceries et encourager les activités de réemploi	Édition ou mise à jour de la liste des ressourceries sur le territoire Diffusion de l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités et MRC	•	•		•	•					R	C		2023	7	- \$	- \$
10	Encourager le développement d'activités de réemploi : vente de garage, magasins d'articles usagés, écocentres	Organisation ou soutien des événements de réemploi	•	•		•		•				R	C		2024	6	3 000 \$	18 000 \$
11	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation des biens	Soutenir les organismes et les événements visant des ateliers de réparation, par exemple réparathon ou café-réparation pour les petits électros, mobiliers, etc.	•		•	•		•				C	R		2025	5	10 000 \$	50 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
12 Favoriser le réemploi et la valorisation pour les collectes d'encombrants	Réaliser un diagnostic de la collecte d'encombrants sur le territoire: mode de collecte, fréquence, etc. Rédaction d'un devis de collecte dédié aux encombrants Appel d'offres auprès des collecteurs Inclure des clauses de valorisation dans les contrats de collectes des encombrants	- Nombre de municipalités avec une collecte dédiée pour la valorisation des encombrants - Quantité d'encombrants récupérés par les collectes dédiées		•		•		•	•			C	R		2024	3	5 000 \$	15 000 \$
13 Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de réemploi ou de récupération	Faire acheminer les encombrants valorisables vers des filières de mise en valeur	- Quantité d'encombrants admissible au réemploi - Nombre d'encombrants recyclés - Nombre de municipalités ayant des clauses de valorisation des encombrants dans leur devis de traitement de la matière		•	•	•		•				C	R	C	2023	7	20 000 \$	140 000 \$
14 Évaluer la mise en place d'une tarification incitative au LET pour favoriser le réemploi ou la valorisation des matières lorsqu'il y a d'autres alternatives disponibles	Étude sur la tarification incitative des équipements valorisables acheminés au LET Mettre en place la tarification incitative au LET si les résultats de l'évaluation sont concluants	- Résultats de l'étude (ceci n'est pas un indicateur de performance) - Nombre d'alternatives disponibles	•	•	•				•			R	C		2025	1	10 000 \$	10 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total	
1 D- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre																			
15	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	Recherche documentaire sur le mode de gestion adapté aux différentes catégories de matières Incorporer la gestion des débris après sinistre aux processus existants Établir des contrats de gestion des débris	•	•	•				•				R		C	2024	2	1 000 \$	6 440 \$
16	Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	Rédiger un guide/brochure informative Diffuser le guide auprès des personnes-ressources Offrir une formation aux ressources GMR des municipalités	•	•	•		•						R	C	C	2024	2	1 000 \$	4 520 \$
1 E- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens																			
17	Harmoniser les outils d'ISÉ existants et les transmettre aux municipalités	Produire la trousse d'outils de GMR (modèle type) Diffuser aux municipalités pour qu'elles diffusent les outils de GMR	•				•						R	C	C	2023	7	5 000 \$	23 000 \$
18	Produire des outils d'ISÉ	Éditer ou mettre à jour les outils de GMR (capsule vidéo, fiche informative, page web, Groupe local Facebook)	•				•						R	C	C	2023	7	2 500 \$	17 500 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & Installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
19	Déployer un plan de communication citoyenne sur les modes de collecte et leur rôle dans la valorisation de ces matières	Développer l'agencement des divers volets du plan de communication - Nombre d'activités d'ISÉ organisées - Nombre de participants	•				•					R	C	C	2023	7	21 429 \$	150 000 \$
20	Faire connaître et mettre à jour les outils facilitant la bonne gestion des matières acceptées	Éditer ou mettre à jour des outils de GMR (ex. : application « Ça va où? ») Diffuser l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités et MRC - Nombres d'événements de diffusion des outils, trucs et astuces - Nombre de personnes ayant utilisé ou téléchargé les outils	•				•					R	•		2023	7	500 \$	3 500 \$
1 F- Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective																		
21	Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle	Mettre en place une patrouille verte Négocier une entente avec l'organisme de gestion désigné pour la collecte sélective - Nombre de patrouilleurs ou d'écoconseillers embauchés - Nombre d'interventions des patrouilleurs et des écoconseillers - Taux de matières recyclées	•				•			•		R			2023	5	95 000 \$	475 000 \$
1 G- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR																		
22	Communiquer la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Publier l'information sur le site internet des villes et de la MRC - Parution sur les réseaux sociaux, site internet et autres communications de la performance GMR	•	•			•			•		R	C		2023	7	- \$	- \$
23	Participer aux rencontres de la Table régionale de GMR-Chaudière-Appalaches et du Comité du PGMR régional	Rencontre avec la Table régionale de GMR-CA Rencontre avec le comité PGMR régional CA - Nombre de rencontres tenues - Taux de participation aux rencontres de la Table et du Comité régional		•						•		C			2023	7	1 000 \$	7 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR			
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total		
Orientation 2 : Implanter la collecte des matières organiques (MO) afin de desservir 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2025 et de recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028.																		3 844 300 \$		
2 A- Mettre en place la collecte des matières organiques dans toutes les municipalités																				
24	Implanter la collecte des MO en sacs et le traitement par tri robotisé et compostage	Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux citoyens et aux ICI assimilables Établir et harmoniser les collectes des déchets/résidus alimentaires dans les municipalités concernées (calendriers) Mettre en place les infrastructures et les équipements requis pour le tri robotisé Aménager la plateforme de compostage																		
		- Pourcentage de la population rejoint par les outils de communication - Taux de participation des citoyens - Pourcentage des MO détournées de l'enfouissement	●			●	●	●						R	C		2023	7	450 000 \$	3 150 000 \$
25	Identifier les modalités de la collecte en sacs des MO pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables	Réaliser un projet pilote dans le secteur résidentiel pour la collecte en sac des MO																		
		- Taux de participation - Pourcentage des MO valorisées	●			●	●	●						R	C		2023	1	100 000 \$	100 000 \$
2 B- Améliorer les services existants de gestion des résidus verts																				
26	Favoriser la gestion in situ des matières organiques générées par les citoyens (compostage domestique, herbicyclage et feuillicyclage)	Faire la promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage Offrir des formations spécifiques à chaque méthode																		
		- Nombre de publications - Nombre de formations offertes - Nombre de composteurs distribués - Nombre de participants aux formations	●	●		●	●	●						C	R		2023	7	3 000 \$	21 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR				
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & Installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total			
27	Pérenniser les modes de valorisation des résidus verts lors des collectes ponctuelles ou de l'apport volontaire de feuilles mortes et d'arbres de Noël	Optimiser les calendriers de collectes spéciales (arbres de Noël, RV, feuilles mortes, etc.) Diffuser les collectes spéciales	- Nombre de municipalités offrant des collectes spéciales ou des points de dépôt - Quantité des MO récupérées et valorisées provenant des collectes spéciales et de l'apport volontaire - Bilan de la traçabilité des MO provenant des collectes spéciales			•	•		•	•	•		•		C	R		2023	7	1 900 \$	13 300 \$
28	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) Planifier et mettre en oeuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC) Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités)	- Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés - Nombre et pourcentage des fosses visées par les vidanges chaque année - Taux de recyclage des boues de stations d'épuration et des boues de fosses septiques			•			•		•	•	•	•	C	R	C	2023	7	80 000 \$	560 000 \$
Orientation 3 : Accroître la performance en GMR des ICI , des municipalités et lors des événements publics						1 132 200 \$															
3 A- Améliorer la performance en récupération des matières résiduelles des ICI, des municipalités et lors des événements publics																					
29	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles des ICI et un diagnostic de leur GMR	Caractériser les matières résiduelles des ICI Diagnostiquer la GMR des ICI	- Pourcentage du tonnage annuel des ICI comptabilisé par la caractérisation				•					•			R			2025	1	50 000 \$	50 000 \$
30	Évaluer les incitatifs applicables pour diminuer l'élimination des déchets par les ICI	Étude sur la tarification incitative des ICI Mettre en place une tarification incitative, si les résultats menée par la MRC sont concluants.	- Nombre de municipalités ayant évalué une tarification incitative - Nombre de municipalités ayant mise en place une tarification incitative			•	•					•		•	R			2025	1	10 000 \$	10 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
31	Promouvoir et participer à divers projets disponibles en GMR au niveau des ICI et des établissements scolaires	Diffuser l'information sur les programmes de GMR existants aux concernés (plastiques agricoles, tubulures d'érablières, emballages)		•			•					R	C	C	2023	7	10 000 \$	70 000 \$
32	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi pour cibler les gros générateurs et améliorer leur performance	Maintenir en place l'économie circulaire sur le territoire Embauche des agents de patrouilles vertes		•			•			•		C	R		2023	7	10 000 \$	70 000 \$
33	Promouvoir et soutenir les événements de réseautage des ICI organisés sur le territoire	Participer aux événements de réseautage Promouvoir les bons coups en GMR des ICI		•			•					R	C	C	2023	7	300 \$	2 100 \$
34	Promouvoir les projets d'économie circulaire et en diffuser les cas de succès	Promouvoir la plateforme d'échange des matières en ligne Promouvoir les événements en lien avec l'économie circulaire sur le territoire Offrir un accompagnement stratégique aux ICI		•			•				•	R		C	2023	7	1 000 \$	7 000 \$
35	Accompagner les organisateurs d'événements afin d'améliorer leur performance en GMR	Offrir un accompagnement stratégique aux organisateurs événementiel	•	•		•	•				•	C	R		2023	7	1 300 \$	9 100 \$
36	Bonifier le prêt d'équipements de la MRC pour la collecte des matières recyclables et compostables	Diffusion de l'information auprès des organisateurs d'événements Gérer les demandes de prêt d'équipements	•	•		•		•				C	R		2025	5	3 000 \$	15 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & Installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
37	Accompagner les municipalités dans l'optimisation de leur pratique en GMR	Évaluer les pratiques de GMR des municipalités Inscrire les bâtiments municipaux au programme de reconnaissance ICI on recycle + - Bilan GMR des municipalités - Nombre d'édifices municipaux inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle +		•		•	•	•		•		R	C		2023	7	67 143 \$	470 000 \$
38	Mettre en place une politique d'achat responsable à la MRC et accompagner les municipalités	Élaborer les dispositions de la politique d'achat responsable à la MRC et dans les municipalités Diffusion auprès des municipalités et les accompagner la mise en œuvre d'une politique municipale - Nombre d'exigences d'écoresponsabilité incluses dans les devis municipaux - Critères environnementaux dans la grille de sélection des fournisseurs - Nombre de municipalités ayant une politique d'achat responsable		•		•	•				•	C	R		2026	4	2 250 \$	9 000 \$
3 B- Planter un système de gestion des MO dans les ICI																		
39	Identifier les modalités de la collecte en sacs des MO du secteur ICI	Identifier les ICI prioritaires pour participer au projet pilote Réaliser le projet pilote pour la collecte en sacs des MO du secteur ICI Identifier des sources de financement possible - Tonnage collecté par le projet pilote - Nombre d'ICI participants au projet pilote		•		•	•	•	•			R	C		2024	2	60 000 \$	120 000 \$
40	Offrir la collecte des MO en sac aux ICI de la MRC	Établir une stratégie de communication Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux ICI Mettre en place les infrastructures nécessaires au LET à Frampton - Pourcentage d'ICI rejoints par les outils de communication - Taux de participation des ICI - Pourcentage des MO détournées de l'enfouissement		•		•	•	•				R	C		2024	6	50 000 \$	300 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total	
Orientation 4 : Acquérir des connaissances sur le flux des résidus de CRD sur le territoire et recycler 70% des CRD non-agrégats d'ici 2028																		388 000 \$	
4 A- Brosser le portrait des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC																			
41	Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD et un diagnostic de la génération de ces résidus	Faire une caractérisation des résidus de CRD au centre de tri et dans les écocentres - Tonnage faisant objet de la caractérisation - Production de scénarios sur le flux des matières Diagnostiquer la génération des résidus de CRD			•				•			R			2024	1	50 000 \$	50 000 \$	
42	Mettre en place un outil de suivi des données de résidus de CRD	Réaliser une veille informationnelle sur la GMR Sélectionner un outil Mener un projet pilote - Mise en place de l'outil - Nombre de municipalités et d'installations GMR participant au projet pilote			•		•		•			R	C		2025	5	1 000 \$	5 000 \$	
43	Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels des résidus de CRD	Réaliser une recherche documentaire sur les débouchés des CRD Partager les informations aux acteurs en économie circulaire - Bilan des modes de valorisation des résidus de CRD - Nombre de débouchés pour les CRD - Tonnage de CRD produit et valorisé			•		•		•			R			2025	1	2 200 \$	2 200 \$	
4 B- Inciter les acteurs à adopter une gestion saine des résidus de CRD																			
44	Produire et diffuser des outils d'aide à la gestion responsable des résidus de CRD	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD Diffuser le guide auprès des parties prenantes - Liste des entreprises de valorisation des résidus de CRD - Publication du guide de gestion écologique des résidus de CRD			•		•					R	C		2024	6	2 467 \$	14 800 \$	

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total	
45	Inclure aux devis des travaux municipaux et la gestion de l'écocentre une disposition qui oblige la valorisation des résidus de CRD	Rédaction de la disposition de gestion écologique des résidus de CRD - Disposition intégrée aux devis des travaux municipaux - Nombre de suivis effectués sur les chantiers municipaux - Bilan annuel GMR des chantiers		•	•						•	•	C	R		2025	5	500 \$	2 500 \$
46	Étudier la possibilité d'exiger, lors de l'émission des permis de construction, une caution remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD	Faire une évaluation pour déterminer le montant du dépôt en fonction de la valeur des projets Diffusion de l'information après des municipalités pour qu'elles puissent mettre en place une caution Gestion des dépôts et des remboursements - Dépliant informatif - Nombre de municipalités ayant mise en place une caution - Sommes perçues VS remboursées lors de l'émission des permis de CRD	•	•	•		•				•	•	C	R		2024	6	1 833 \$	11 000 \$
47	Réaliser un bottin des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application et le rendre disponible auprès des entrepreneurs et des citoyens	Recherche et rédaction du bottin des entreprises de valorisation des résidus de CRD sur le territoire Diffusion du bottin - Nombre de téléchargement/consultation du bottin		•	•		•						R			2024	1	2 500 \$	2 500 \$
4 C- Optimiser les services offerts par les écocentres																			
48	Mettre en application les recommandations de l'étude réalisée pour l'optimisation des écocentres	Exécuter le plan de mise en oeuvre des recommandations de l'étude sur l'optimisation des écocentres - Nombre de mesures d'optimisation des écocentres - Nombre de visites des écocentres - Performance/bilan de gestion des écocentres	•	•	•			•					R	C		2023	3	100 000 \$	300 000 \$

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & Installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total	
Orientation 5 : Optimiser les services et les installations en GMR et harmoniser la réglementation des municipalités																		102 475 \$	
5 A- Harmoniser les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles																			
49	Évaluer la possibilité de regrouper certains contrats de collecte (déchets/MO, résidus verts, encombrants)	Mener une étude sur les possibilités de regroupements - Nombre de contrats regroupés - Variation des coûts à la tonne		●				●	●			R	C		2024	1	40 000 \$	40 000 \$	
5 B- Favoriser la saine gestion des RDD incluant les produits sous la REP																			
50	Sensibiliser les citoyens et les ICI aux enjeux reliés aux RDD	Organisation d'ateliers d'information et sensibilisation: kiosques, animations Diffuser de l'information sur les RDD aux citoyens et aux ICI - Nombre d'activités de sensibilisation	●	●			●					R	C		2023	7	3 000 \$	21 000 \$	
51	Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD	Produire et/ou mettre à jour la liste des points de dépôt de RDD existants Encourager la création de points de dépôt permanents offerts par les commerces et les municipalités - Liste à jour des points de dépôt de RDD - Nombre de nouveaux points de dépôts implantés - Nombre de commerces et de municipalités impliqués	●	●			●	●				R	C		2025	5	1 295 \$	6 475 \$	
5 C- Bonifier les règlements existants																			
52	Évaluer et harmoniser les règlements municipaux avec les objectifs et les orientations provinciaux et les objectifs du PGMR	Réaliser une étude pour évaluer les règlements nécessitant une harmonisation Mettre à jour les règlements en GMR - Nombre de règlements municipaux modifiés		●					●		●	R	C		2025	5	3 000 \$	15 000 \$	

Mesure	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Secteur			Type de mesure						Responsable Collaborateur			Échéancier		Coût PGMR	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV & zéro déchet	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Admin. & suivi	Politiques & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût annuel	Coût total
53	Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir l'espaces nécessaire et suffisant dédié aux matières recyclables et organiques dans les nouveaux immeubles et dans les nouveaux ICI	Rédaction du règlement sur l'obligation de prévoir des installations GMR dans les multilogements et nouveaux ICI	- Nombre de municipalités ayant un règlement concernant les espaces requis dans les multilogements et ICI	•	•						•	C	R		2026	3	3 333 \$	10 000 \$
54	Interdire le dépôt des matières n'étant pas des résidus ultimes dans les bacs à déchets destinés à l'élimination	Exécuter le plan de mise en oeuvre des recommandations de l'étude sur l'optimisation des écocentres	- Nombre de municipalités ayant un règlement à cet effet - Nombre de billets de courtoisie ou d'amendes distribuées	•	•						•	R	C		2024	3	3 333 \$	10 000 \$
Coût total																	6 774 535 \$	

ANNEXE 7 – SYNTHÈSE DES COÛTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

ESTIMATION DES COÛTS DU PLAN D'ACTION - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE								
Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1 Maintenir et bonifier les programmes de subvention pour l'achat de produits durables ayant un impact positif sur la GMR	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
2 Encadrer l'utilisation de produits à usages uniques	15 367 \$	15 367 \$	15 367 \$					46 100 \$
3 Informer et sensibiliser la population quant à leur contribution à la bonne performance de la MRC en GMR et à l'incidence sur les montants perçus par la redistribution de la redevance à l'élimination	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$
4 Promouvoir et encourager les initiatives zéro déchet	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
5 Développer un programme d'appels de proposition de projets locaux favorisant la bonne gestion des matières résiduelles		6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$		30 000 \$
6 Développer et soutenir des projets en lien avec les 3RV et le zéro déchet dans les écoles et le CÉGEP			14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$	70 000 \$
7 Offrir des ateliers et des formations sur la saine gestion des matières résiduelles dans les CPE, les écoles et le CÉGEP	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
8 Encourager les initiatives locales et communautaires de gestion des matières résiduelles (compostage communautaire, frigo-partage, action pour diminuer le gaspillage alimentaire, etc.)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
9 Promouvoir les services des ressourceries et encourager les activités de réemploi	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

ESTIMATION DES COÛTS DU PLAN D'ACTION - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
10 Encourager le développement d'activités de réemploi : vente de garage, magasins d'articles usagés, écocentres		3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	18 000 \$
11 Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation des biens			10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
12 Favoriser le réemploi et la valorisation pour les collectes d'encombrants		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$				15 000 \$
13 Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de réemploi ou de récupération	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
14 Évaluer la mise en place d'une tarification incitative au LET pour favoriser le réemploi ou la valorisation des matières lorsqu'il y a d'autres alternatives disponibles			10 000 \$					10 000 \$
15 Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières		3 220 \$	3 220 \$					6 440 \$
16 Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)		2 260 \$	2 260 \$					4 520 \$
17 Harmoniser les outils d'ISÉ existants et les transmettre aux municipalités	3 286 \$	3 286 \$	3 286 \$	3 286 \$	3 286 \$	3 286 \$	3 286 \$	23 000 \$
18 Produire des outils d'ISÉ	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$
19 Déployer un plan de communication citoyenne sur les modes de collecte et leur rôle dans la valorisation de ces matières	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	150 000 \$
20 Faire connaître et mettre à jour les outils facilitant la bonne gestion des matières acceptées	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
21 Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	95 000 \$			475 000 \$
22 Communiquer la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

ESTIMATION DES COÛTS DU PLAN D'ACTION - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
23 Participer aux rencontres de la Table régionale de GMR-Chaudière-Appalaches et du Comité du PGMR régional	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
24 Planter la collecte des MO en sacs et le traitement par tri robotisé et compostage	450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	3 150 000 \$
25 Identifier les modalités de la collecte en sacs des MO pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables	100 000 \$							100 000 \$
26 Favoriser la gestion in situ des matières organiques générées par les citoyens (compostage domestique, herbicyclage et feuillicyclage)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$
27 Pérenniser les modes de valorisation des résidus verts lors des collectes ponctuelles ou de l'apport volontaire de feuilles mortes et d'arbres de Noël	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	1 900 \$	13 300 \$
28 Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	560 000 \$
29 Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles des ICI et un diagnostic de leur GMR			50 000 \$					50 000 \$
30 Évaluer les incitatifs applicables pour diminuer l'élimination des déchets par les ICI			10 000 \$					10 000 \$
31 Promouvoir et participer à divers projets disponibles en GMR au niveau des ICI et des établissements scolaires	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	70 000 \$
32 Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi pour cibler les gros générateurs et améliorer leur performance	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	70 000 \$
33 Promouvoir et soutenir les événements de réseautage des ICI organisés sur le territoire	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	2 100 \$
34 Promouvoir les projets d'économie circulaire et en diffuser les cas de succès	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$

ESTIMATION DES COÛTS DU PLAN D'ACTION - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
35 Accompagner les organisateurs d'événements afin d'améliorer leur performance en GMR	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	9 100 \$
36 Bonifier le prêt d'équipements de la MRC pour la collecte des matières recyclables et compostables			3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
37 Accompagner les municipalités dans l'optimisation de leur pratique en GMR	67 143 \$	67 143 \$	67 143 \$	67 143 \$	67 143 \$	67 143 \$	67 143 \$	470 000 \$
38 Mettre en place une politique d'achat responsable à la MRC et accompagner les municipalités				2 250 \$	2 250 \$	2 250 \$	2 250 \$	9 000 \$
39 Identifier les modalités de la collecte en sacs des MO du secteur ICI		60 000 \$	60 000 \$					120 000 \$
40 Offrir la collecte des MO en sac aux ICI de la MRC		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	300 000 \$
41 Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD et un diagnostic de la génération de ces résidus		50 000 \$						50 000 \$
42 Mettre en place un outil de suivi des données de résidus de CRD			1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	5 000 \$
43 Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels des résidus de CRD			2 200 \$					2 200 \$
44 Produire et diffuser des outils d'aide à la gestion responsable des résidus de CRD		2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	2 467 \$	14 800 \$
45 Inclure aux devis des travaux municipaux et la gestion de l'écocentre une disposition qui oblige la valorisation des résidus de CRD			500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	2 500 \$
46 Étudier la possibilité d'exiger, lors de l'émission des permis de construction, une caution remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD		1 833 \$	1 833 \$	1 833 \$	1 833 \$	1 833 \$	1 833 \$	11 000 \$

ESTIMATION DES COÛTS DU PLAN D'ACTION - MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Mesure	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
47 Réaliser un bottin des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application et le rendre disponible auprès des entrepreneurs et des citoyens		2 500 \$						2 500 \$
48 Mettre en application les recommandations de l'étude réalisée pour l'optimisation des écocentres	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$					300 000 \$
49 Évaluer la possibilité de regrouper certains contrats de collecte (déchets/MO, résidus verts, encombrants)		40 000 \$						40 000 \$
50 Sensibiliser les citoyens et les ICI aux enjeux reliés aux RDD	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$
51 Augmenter la quantité et l'accessibilité des points de dépôt pour certains RDD			1 295 \$	1 295 \$	1 295 \$	1 295 \$	1 295 \$	6 475 \$
52 Évaluer et harmoniser les règlements municipaux avec les objectifs et les orientations provinciaux et les objectifs du PGMR			3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
53 Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir l'espaces nécessaire et suffisant dédié aux matières recyclables et organiques dans les nouveaux immeubles et dans les nouveaux ICI				3 333 \$	3 333 \$	3 333 \$		10 000 \$
54 Interdire le dépôt des matières n'étant pas des résidus ultimes dans les bacs à déchets destinés à l'élimination		3 333 \$	3 333 \$	3 333 \$				10 000 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES MRC	1 021 224 \$	1 150 837 \$	1 163 332 \$	915 869 \$	907 535 \$	812 535 \$	803 202 \$	6 774 535 \$

ESTIMATION DES COÛTS — RÉGIONAL								
Mesure régionale	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
R1 Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$			25 700 \$
R2 Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$					30 000 \$
R3 Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4 Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375 \$	1 125 \$						7 500 \$
R5 Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900 \$
R6 Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000 \$	16 000 \$					20 000 \$
R7 Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelle	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8 Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9 Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$							4 200 \$
R10 Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL	50 430 \$	29 650 \$	35 544 \$	4 419 \$	4 419 \$	2 919 \$	2 919 \$	130 200 \$
GRAND TOTAL	1 071 654 \$	1 180 487 \$	1 198 876 \$	920 288 \$	911 954 \$	815 454 \$	806 121 \$	6 904 735 \$

ANNEXE 8 – REVENUS ANTICIPÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Source du revenu	Valeur de départ	2023 ¹	2024	2025	2026 ²	2027	2028	2029	TOTAL
Programme sur la redistribution aux municipalités de la redevance à l'élimination des matières résiduelles		54 000 \$	0 \$	0 \$	270 000 \$	275 400 \$	280 908 \$	286 526 \$	1 166 834 \$
Régime de compensation pour la collecte sélective (RCSM) Référence : 2020	688 859 \$	731 023 \$	745 644 \$	0 \$ ³	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 476 667 \$
RCSM – Collecte et transport	580 394 \$	615 919 \$	628 238 \$						1 244 157 \$
RCSM – Tri et conditionnement	108 465 \$	115 104 \$	117 406 \$						232 510 \$
MESURE 24 - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC)		1 164 000 \$		1 940 000 \$				776 000 \$	3 880 000 \$
MESURE 40 - Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des ICI (PMOICI)		87 500 \$		162 500 \$					250 000 \$
MESURE 48 - Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois		75 000 \$	75 000 \$						150 000 \$
MESURE R8 -Fonds régions et ruralité (FRR)du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation		20 000 \$	20 500 \$	21 000 \$					
TOTAL ⁴		2 131 523 \$	841 144 \$	2 123 500 \$	270 000 \$	275 400 \$	280 908 \$	1 062 526 \$	6 985 001 \$

(1) N'ayant pas de collecte des matières organiques en place avant l'automne 2024, il est prévu que la MRC ne soit pas admissible à la redistribution de la redevance en 2024 et en 2025

(2) L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

(3) À compter de 2025, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables, car ces frais seront assumés directement par l'OGD.

Les coûts de collecte et transport seront assumés par les organismes municipaux, mais ils leur seront remboursés par l'OGD, dans le cadre d'une entente découlant du règlement sur la modernisation du système de collecte sélective.

(4) Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

ANNEXE 9 – MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRESFFFFF



Les matières suivantes ne vont pas à la poubelle! Apportez-les dans les écocentres régionaux de La Nouvelle-Beauce.
Des frais (\$) s'appliquent pour certaines matières.



MATIÈRES ACCEPTÉES AUX ÉCOCENTRES



PRODUITS DANGEREUX (RDD)

Eau de javel • Colle • Adhésif
Solvant • Pesticide • Engrais
Bonbonne de gaz propane vide
Chlore • Parfum • Nettoyant de tous types • Alcool à friction • Insecticide



MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Cellulaire • Téléviseur • Ordinateur
Imprimante • Radio • Console de jeux • Écran



AMPOULES AU MERCURE

Ampoules fluocompactes • Tubes fluorescents



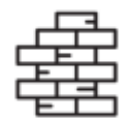
OBJETS ENCOMBRANTS

Articles de sport et de loisirs
Électroménagers • Ameublement
Mobilier extérieur • Équipements motorisés vides d'essence et d'huile



PILES

Piles rechargeables et non rechargeables • Batteries de voiture



MATÉRIAUX GRANULAIRES (\$)

Béton • Brique • Pierre
Déblais d'excavation (terre, tourbe, gravier)



APPAREILS FRIGORIFIQUES

Réfrigérateur • Congélateur
Climatiseur • Déshumidificateur
Refroidisseur à eau ou à vin
Cellier • Thermopompe



PNEUS

Pneus sans jante • Pneus de vélos
Pneus avec jante (\$) • Pneus hors dimensions (plus de 48 pouces) (\$)



RÉSIDUS VERTS (\$)

Branches • Feuilles en vrac • Résidus de jardin en vrac • Frêne infesté par l'agrile



HUILES USÉES

Huiles minérales, synthétiques ou végétales • Antigels • Liquides de refroidissement • Leurs contenants et leurs filtres



PLASTIQUES AGRICOLES

Tubulures sans broches • Tubulures avec broches métalliques (\$) • Pellicule de balles de foin (exempte de saleté)



ORDURES MÉNAGÈRES (\$)



CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) (\$)

Cadre • Porte • Fenêtre • Palette
Bois • Gypse • Bardeau d'asphalte
Prélat • Plancher flottant • Vinyle
Céramique



PEINTURE

Peintures • Teintures • Vernis
Apprêts • Laques et enduits protecteurs au latex, à l'alkyde ou à l'émail • Leurs contenants, incluant les aérosols



AUSSI ACCEPTÉS

Textile • Cassettes • Cartouches d'encre • CD • Bouchons de liège
Produits électriques

ANNEXE 10 – RÈGLEMENTS EN NOUVELLE-BEAUCE TOUCHANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES